

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4250 du Vendredi 4 Octobre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RENTREE SCOLAIRE

Finis les vacances, c'est la rentrée !



Après trois mois de vacances bien méritées, les élèves et les enseignants ont repris le chemin de l'école le 1^{er} octobre 2024. (Lire nos articles en page 13)

EDITORIAL

Pylônes à terre !

CULTURE

Thierry Sinda lance TSM éditeur

(P.14)

FRONT SOCIAL

Le Gouvernement sous le feu croisé des menaces de grève

(P.4)

3^e COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BEAC

CEMAC: croissance prévue de 2,9% en 2024

(P.10)

Princesse
TATÏE

La rentrée
devient un jeu
d'enfant

www.princessetatie.com

Produit par
saris Congo
Société Agréée au Régime Régional de Base du Congo

**7 JOURS DE CHAINES
EN PLUS TOUT DE SUITE !**

nouvelle
**La semaine
GENEREUSE**

REABONNEZ-VOUS AVANT LA COUPURE DE VOS CHAINES ET
PROFITEZ INSTANTANEMENT D'UNE SEMAINE DE CHAINES EN PLUS.

92 92
CANAL+ CONGO

CANAL+

ASSOCIATION MAISON DU CŒUR-AMIS DU CONGO (AMACO)

«Le Consulat de Saint-Marin désormais parmi nos partenaires sûrs»

Le Consul honoraire de la République de Saint-Marin au Congo a récemment procédé à la remise des ruches et des vivres ainsi que des non-vivres à l'Association Maison du Cœur-Amis du Congo (AMACO) de Kingoué, dans le département de la Bouenza. Un deuxième acte philanthropique qui place désormais le consulat parmi les partenaires «sûrs» de l'AMACO.

Bientôt un bond en avant de l'apiculture au sein de l'Association Maison du Cœur-Amis du Congo (AMACO) de Kingoué. Un essor qui devrait être rendu possible par les cinquante ruches remises le 22 septembre dernier par le Consulat honoraire de la République de Saint-Marin en République du Congo. Disposant de neuf ruches dont trois déjà colonisées par les abeilles qui y produisent du miel, l'AMACO voit en ce présent, une opportunité d'intensifier ses activités apicoles. «En ce moment, nous avons neuf ruches. Trois de ces ruches sont colonisées. Pour réaliser l'extension, nous avons tendu la main à des donateurs. Et notre cri a été entendu par le Consulat de Saint-Marin qui n'a pas hésité à répondre à notre appel. Aujourd'hui, nous en avons

cinquante de plus. C'est un ballon d'oxygène, car ce don va nous permettre de réaliser l'extension tant rêvée de nos activités liées à l'apiculture», s'est réjoui le président de l'AMACO, l'Abbé Ghislain Ngamouna, nouveau Curé de la Paroisse Saint Benoît du doyenné de la Bouenza, dans le diocèse de Nkayi. Ce don de ruches intervient à un moment où l'AMACO a la charge d'une multitude d'enfants dans son pensionnat et un besoin accru en aide. La faute à la modicité, voire le manque de ressources liée en grande partie à la faible mobilisation de donateurs. Pourtant, l'urgence est telle qu'il faut nourrir, soigner, mais surtout scolariser ces enfants pour leur future insertion socioéconomique. Si cette intensification est loin d'être une panacée, du moins, elle résonne déjà comme un début de solu-



La réception des ruches par l'Abbé Ghislain Ngamouna

tion pour l'AMACO qui se bat pour relever le défi de son autonomie financière. «Qui dit intensification, dit maximisation des revenus. Si nous avons pensé à intensifier l'apiculture, c'est parce que nous voulons en faire une activité génératrice de revenus à long terme. Ce qui nous aidera à franchir un pas important vers notre autonomie financière», s'est encore félicité

l'Abbé Ghislain Ngamouna qui est secondé dans son travail par l'abbé Guy Roland Bayamboudila qui vient juste d'arriver dans la paroisse le jour même de la remise des dons.

Besoin d'autonomisation financière

Et si le don de ruches est un acte à effet à long terme, le Consulat a également pensé au court terme. Car on a également remis à l'AMACO des vivres et des non-vivres. Le colis était composé de produits alimentaires tels que de l'huile, du riz et de produits de première nécessité comme les habits et les draps.

«Il est à rappeler qu'en entreprenant de nous doter de ruches, le Consulat avait aussi pensé au court terme. C'est ce qui explique qu'il nous ait fait don de vivres et de non-vivres. Ce colis devrait nous aider à bien amorcer la rentrée scolaire qui pointe à l'horizon. Les enfants auront au moins de quoi mettre sous la dent», a encore expliqué le curé. Or, le diplomate n'est pas à son premier geste du genre à l'endroit de l'AMACO. «Il y a deux ans de cela, il nous a offert une pompe d'un coût de 2 millions de francs CFA. Et cette pompe alimente aujourd'hui tous les bâtiments que nous avons

ici: l'orphelinat, l'auberge, l'école. Nous sommes vraiment reconnaissants à son égard, parce qu'il croit à ce que nous faisons. Nous avons 25 enfants vulnérables dont des autochtones que nous prenons en charge à 100 %. Or, nous-mêmes sommes très limités. C'est pourquoi nous avons souvent recours aux partenaires. Et le consul de Saint-Marin fait désormais partie de nos partenaires sûrs», ainsi qu'en témoigne l'Abbé Ngamouna. Lequel a promis de consommer de manière très rationnelle ces vivres et non-vivres. Mais l'AMACO n'est pas la première structure associative à bénéficier de la sensibilité humanitaire du Consulat. Parmi les ONG qui frappent à la porte du Consulat de Saint-Marin et qui ont souvent eu gain de cause il y a l'Association Jhony-Chancel pour les albinos (AJCA). Afin d'améliorer les conditions de vie et de soins des albinos, le consul a remis en mars dernier, à l'hôtel Elais de Pointe-Noire, des kits de santé aux albinos. Voilà qui témoigne des relations mutuellement bénéfiques existant entre le consul de Saint-Marin à Pointe-Noire et sa patrie d'accueil qui est le Congo qui jouit d'une réelle stabilité politique, garantissant ainsi une paix durable dans le pays. Et ces relations se sont consolidées lors de l'accréditation en février dernier du tout premier ambassadeur de la République du Congo en République de Saint-Marin.



CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129

54 Avenue Charles de Gaulle, 3^e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél: 06 663 50 60/05 546 50 60, Pointe-Noire, République du Congo

«Congo Steel Distribution SARLU»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, Au capital de 1 000 000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2024-B13-00159

Siège social: 54 Avenue Charles de Gaulle, centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant procès-verbal du 29 juillet 2024, enregistré à Pointe-Noire, le 9 août 2024, sous folio 148/18 n°6078, il a été décidé de la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet social: métallurgie et première transformation des métaux non ferreux

Dénomination: Congo Steel Distribution

Capital: 1 000 000 FCFA

Siège social: 54 avenue Charles de Gaulle, 3^e étage immeuble UMA

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au RCCM

Gérance: Monsieur DE CASTRO SILVA José Carlos a été nommé en qualité de gérant

Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire le 14 août 2024 sous le numéro dépôt CG-PNR-01-2024-B-00636.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

**Pour ne pas manquer
une édition de La Semaine
Africaine, mieux vaut s'abonner**

SITUATION D'URGENCE

Protéger et soutenir les personnes âgées

«Les personnes âgées dans les situations d'urgence». Tel a été le thème de la célébration, mardi 1^{er} octobre 2024, de la Journée internationale des personnes âgées, instituée en 1990 par les Nations Unies. Une occasion pour les Etats membres de mener des actions fortes en faveur des personnes âgées et d'examiner les problèmes auxquels elles sont confrontées afin de leur garantir une protection sociale adéquate.

Au Congo, cette commémoration a donné lieu à une déclaration du Gouvernement lue par Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire. Elle a indiqué que le choix de ce thème se justifie par le fait que les situations d'urgence telles que les catastrophes naturelles, les pandémies ou les conflits armés qui sévissent dans le monde, touchent de façon disproportionnée les personnes âgées et exacerbent leur vulnérabilité. «Il est donc essentiel de tenir compte de leurs besoins dans la planification et la réponse aux situations d'urgence», a dit la ministre.

La 34^e édition de la célébration de cette Journée met l'accent sur la nécessité de protéger et de soutenir les personnes âgées en cas de crise. «Elle nous invite à prioriser la sécurité et le bien-être de cette couche sénile dans les stratégies de préparation et d'intervention aux situations d'urgence», a souligné Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Au plan national, la ministre a fait savoir que le Gouvernement orientait la réflexion sur la stratégie nationale de lutte contre la violence, la maltraitance et la négligence à l'égard des personnes âgées lors des catas-

trophes humanitaires. Elle a rendu hommage à toutes les bonnes volontés appuyant les efforts du Gouvernement pour la protection sociale des personnes du troisième âge. Un hommage mérité a été rendu à la première dame, Mme Antoinette Sassou-Nguesso, présidente de la Fondation Congo Assistance qui, depuis des années, demeure constante dans son élan philanthropique en faveur des personnes du troisième âge. Eu égard aux cadres d'action et instruments juridiques signés par le Congo aux plans régional et mondial, la ministre a estimé que rien ne justifie la violence, la maltraitance et la négligence à l'égard des personnes âgées dans le pays, encore moins dans les situations d'urgence. La ministre a annoncé que des mesures importantes sont prises par le Gouvernement dans le but de sauvegarder la dignité des personnes âgées dans toutes les circonstances. «La plupart de ces mesures sont inscrites dans le nouveau plan d'action stratégique en faveur des personnes âgées que le Gouvernement et ses partenaires s'attellent à adopter», a précisé Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Pour elle, depuis la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 et les inondations



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

récurrentes dues au dérèglement climatique, des mesures sociales existent au Congo pour protéger les populations vulnérables, au nombre desquelles les personnes âgées. Il s'agit, entre autres, du renforcement des services sociaux, y compris les transferts monétaires pour ces derniers dans les départements de Brazzaville, Pointe-Noire, du Pool, des Plateaux, de la Cuvette, de la Sangha et de la Likouala. Dans cette lancée, le ministère des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire collabore avec celui de la Santé de manière à pérenniser l'accès des personnes âgées aux services de soins de santé appropriés et aux filets de protection sociale. En outre, le Congo dispose d'une stratégie nationale de lutte contre les catastrophes qui tient compte des besoins spécifiques des personnes âgées. «Le Congo coopère actuellement avec le Japon dans le cadre du Projet d'appui aux activités de relèvement des populations des zones affectées par les inondations afin de renforcer la résilience des

populations dont les personnes âgées face aux effets néfastes y afférents», a dit Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Pour la ministre, le Congo a tout à gagner en portant un regard protecteur sur les personnes âgées dans les situations d'urgence: «Leur protection en temps de crise nécessite un effort de plaidoyer auprès de tous et avec tous: pouvoirs publics, société civile, partenaires au développement, communautés, familles et personnes âgées, elles-mêmes». Elle s'est dite persuadée qu'«ensemble, nous parviendrons à relever les défis auxquels sont confrontés les personnes âgées dans les situations d'urgence et à leur permettre de vivre dans un environnement plus inclusif et plus protecteur». La ministre a fait la ronde de deux hospices: Maison d'espérance: Missionnaires de la charité à Bifouiti et Paul Kamba à Poto-Poto où elle a remis des vivres et non vivres.

Cyr Arnel
YABBAT-NGO

Editorial

Pylônes à terre!

L'information a causé un grand émoi dans la population à Brazzaville: des «inciviques» s'en seraient pris à la ligne de transport électrique HT Pointe-Noire – Brazzaville. La chute d'un premier pylône resté sans cornières a entraîné celle de deux autres. Le sabotage de la ligne Makabandilou – Brazzaville de 30 KVa a occasionné un autre délestage. Pendant ce temps, sur une autre ligne, les «inciviques» arrachaient des câbles de cuivre occasionnant, là aussi, une très ennuyeuse interruption de courant dans la ville. Naturellement, nous ne saurons sans doute pas quelle est l'identité de ces bandits qui osent s'attaquer à un bien aussi précieux à tous que l'électricité. Naturellement, la volonté de tous serait qu'on mette la main sur ces malfrats et que l'électricité, l'eau, le gaz et le carburant soient tenus hors d'atteinte des spéculations les plus basses. Mais en ne s'en prenant qu'aux «inciviques» indiscriminés, nous nous drapons faussement dans la veste d'accusateurs irréprochables. Commode! Depuis longtemps déjà, les Brazzavillois ont ajouté le mot blackout à leur vocabulaire, sans trop savoir s'il apportait du mieux ou du pire au mot délestage qu'ils connaissent trop bien! Il faut simplement prier que l'affaire ne soit pas politique. Dans la zone où les pylônes ont été attaqués, grenouillent quelques marginaux, lestés de la main ou du verbe, se proclamant, par exemple, les sauveurs du prophète Ntoundi. Celui-ci a été vu émerger de la brousse où il ne médite pas les méfaits de l'irrédentisme sans cause qu'il a fait subir des mois durant sur le Pool, sans gain politique d'aucune sorte. Mais à Brazzaville, a également prospéré ces jours-ci une cohorte de bandits violents qui, dit-on, ont fini par se retirer vers les villages alentours sous la pression des forces de police devenues plus incisives. Le directeur général de la compagnie nationale d'électricité appelle à la délation: «aidez la force publique à démasquer ces gens». Il reste convaincu que ces «inciviques» veulent nous inciter à la guerre. Voire! Tant que notre ennemi restera à traquer, nos problèmes d'électricité ne trouveront pas de solution bientôt. L'homme de la rue reste convaincu que pour s'en prendre à des lignes hautement chargées d'électricité, il faut en connaître un bout sur la matière. Une autre piste à explorer. En attendant, «délestages» ou «blackouts» se suèdent et empoisonnent toujours la vie des citoyens malgré les promesses.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Institut supérieur polytechnique d'Oyo se démarque

Une délégation d'étudiants de l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) a effectué une visite d'immersion à Pointe-Noire, du 23 au 28 septembre 2024. Dans la capitale économique, les apprenants de cette école, accompagnés de leurs encadreurs ont visité un certain nombre d'entreprises et infrastructures, notamment la société ILOGS, la Congolaise de raffinage (CORAF), le Port autonome de Pointe-Noire qui a été le point culminant de la visite. La délégation était conduite par l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo et promoteur de l'ISPSLO.

Cette visite d'immersion avec un accent pédagogique, a débuté au training center (centre de formation) de la société ILOGS, où les étudiants de l'ISPSLO ont eu droit à la présentation de cette société créée en 1999, spécialisée en matière de logistique des produits pétroliers et gaziers. La présentation d'ILOGS leur a été faite par son directeur général Alain Ludovic Okoi, et avait pour titre: «ILOGS acteur de la logistique oil and gas». La séquence a permis aux apprenants de s'informer sur la genèse et le parcours en 25 ans de cette société, née de l'actionnariat de trois géants: Intels, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN). L'actionnaire Intels, une société étrangère s'est par la suite retirée.

La seconde phase de la visite à ILOGS s'est déroulée au Centre de service pétrolier (CSP) de la société, son site d'exploitation installé dans l'espace portuaire. Sur le rideau routier (quai), les étudiants se sont imprégnés du mécanisme lié au déploiement des portiques et grues à haut tonnage utilisés pour le levage. Sur le site d'apportement pétrolier, annexe de la Congolaise de raffinage (CORAF) où s'opèrent le chargement et le déchargement des navires, ils ont été renseignés sur le circuit que suivent les produits pétroliers dans leur fabrication. Ils ont pris connaissance des exploitations en on shore et en offshore ainsi que des différents projets ou gisements pétroliers en phase de développement: Nkossa, Moho-Nord, Néné. Le tout partant du terminal de Djeno, le plus important terminal



Photo de famille devant le siège de la CORAF

pétrolier du Congo. Les étudiants de l'ISPSLO ont également été reçus au siège de la CORAF par Patrice Yao Koffi son administrateur général adjoint, en lieu et place de Maixent Raoul Ominga, directeur général de la SNPC, administrateur général de cette société chargée du raffinage des produits pétroliers. Comme à ILOGS, là-bas aussi la visite s'est effectuée en deux phases. D'abord dans la salle polyvalente où la cérémonie a connu trois temps forts: le mot de bienvenue de l'administrateur général adjoint de la CORAF, le mot du promoteur de l'ISPSLO et la présentation de la raffi-



Présentation des différents produits issus du pétrole

rie par Patrice Yao Koffi. Lors de cette cérémonie, le promoteur de l'ISPSLO a re-

mercié l'administrateur général et son adjoint, ainsi que les cadres et membres du Comité directeur de la CORAF pour l'accueil et l'opportunité offerte aux apprenants à travers cette visite. Il a brièvement présenté l'institut, qui est la première école supérieure de la partie septentrionale du pays, créé avec la bénédiction de sa hiérarchie, notamment de l'archevêque d'Owando d'alors, Mgr Victor Abagna Mossa. L'institut répond à un besoin réel qui se posait depuis longtemps dans le Nord Congo, en matière d'enseignement supérieur. Les jeunes ne savaient pas quoi faire et où aller après le bac. Ensuite, la délégation a visité

avec une superficie de 32 hectares, dans l'arrondissement 5 Mongo-Mpoukou. Filiale de la SNPC, avec un capital de 100 000 000 000 francs CFA, elle assure la transformation du pétrole brut en produit fini, en vue de satisfaire prioritairement le marché national à 70%. Voulu en 1971, l'usine a été créée en 1981 et inaugurée par le président de la République en 1982. Son bâtiment actuel a été inauguré en 2018. Dans la capitale économique siège de multiples sociétés, les étudiants de l'ISPSLO ont aussi visité les installations du Chemin de Fer Congo-Océan de la gare aux ateliers du KM4; le Centre Trainmar, école d'excellence du Centre congolais des chargeurs, partenaire de l'institut; le Port autonome et la base industrielle d'ENI Congo. Au Port, la délégation de l'ISPSLO a été reçue par le colonel Alain Koua Ngoulhoud, directeur des opérations maritimes, commandant de ce complexe. Au nom de Séraphin Bhalat, directeur général du PAPN, le commandant du Port a présenté l'infrastructure puis ordonné une visite guidée de l'ensemble de l'édifice, qui a débouché sur le siège social de celui-ci, en passant par le terminal à conteneurs.

Aristide Ghislain NGOUMA

FRONT SOCIAL

Le Gouvernement sous le feu croisé des menaces de grève

Le front social est en ébullition depuis maintenant plusieurs semaines. L'éducation, la santé, les transports en commun et bien d'autres secteurs connaissent des tensions avec des grèves annoncées ou en cours. Cependant, il faut noter que la source des mouvements d'humeur diffère d'un front à un autre, même si tous les membres appartenant à ces entités se heurtent à la dureté du quotidien.

Les enseignants de différentes catégories sont dans l'émotion, alors que la rentrée scolaire a eu lieu mardi 1^{er} octobre 2024. Certains enseignants attendent encore leurs bourses et d'autres leur intégration à la fonction publique.

Au centre hospitalier universitaire de Brazzaville, le plus grand établissement sanitaire du pays, les travailleurs attendent des mois pour rentrer en possession de leurs salaires. Jeudi 26 septembre dernier, la délégation de la Fédération syndicale des travailleurs de la santé et des affaires sociales (FESYTRASAS), conduite par son secrétaire général Berthelet Zebal, a rencontré le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat. Elle lui a présenté et fait le point des préoccupations des agents du plus grand établissement sanitaire du pays : un retard de deux mois de salaire et trois mois d'arriérés auxquels s'ajoutent les alloca-

tions familiales non versées depuis plusieurs années.

A l'université Marien Ngouabi, après avoir lancé le 26 septembre un préavis de grève de 72 heures, la coordination de l'intersyndicale a lancé lundi 30 septembre un appel au débrayage, paralysant ainsi toutes les activités pédagogiques. C'est une grève générale et illimitée.

Le secteur des transports n'est pas épargné par cette turbulence dans le front social. L'intersyndicale des transporteurs du Congo souhaite échanger avec le Premier ministre, chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, au sujet de l'augmentation des tarifs de transport en commun. Le but recherché est de trouver un compromis profitable aux deux parties. Le délai fixé, c'est jusqu'au 7 octobre 2024 face à la léthargie du ministère des Transports. Selon l'intersyndicale, c'est depuis 2023 que le ministère des transports manifeste une volonté négative dans le



La grève des enseignants de l'université se durcit

traitement de ce dossier. De leur côté, les travailleurs de la Société de transport public urbain (STPU) attendent dix mois de salaire.

Au regard de l'ensemble de ces revendications, les travailleurs deviennent des dossiers et non des serveurs. L'Etat est incapable d'assumer ses responsabilités. Les travailleurs sont souvent "valsés" quand ils revendiquent leurs droits. Les pouvoirs publics jouent avec la précarité des employés. Ceux-ci ont perdu patience à cause des promesses non réalisées. L'Etat

sérène que les choses vont s'arranger. Pourtant, les revendicateurs sont moins intransigeants. Le Congo est un patrimoine commun. Rendre le sourire aux travailleurs, c'est les rendre heureux. Les rendre heureux est un leitmotiv, quelle que soit la manière. Lorsque l'Etat ne remplit pas son devoir, il y a une non-assistance à personne en danger. Pour les travailleurs, lorsque le combat est juste, il ne faut jamais l'abandonner, même quand l'Etat devient aveugle et sourd.

Philippe. B.

Pour ne pas manquer
une édition de La Semaine
Africaine, mieux vaut s'abonner

ENSEIGNEMENT GENERAL

Visite de Jean-Luc Mouthou dans les Plateaux et la Cuvette

En vue de s'assurer de la bonne reprise des cours au titre de l'année scolaire 2024-2025, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou a effectué les 13 et 14 septembre 2024 un séjour de travail dans les départements des Plateaux et de la Cuvette. Cette visite lui a permis de se rendre compte des difficultés rencontrées par les cadres du sous-secteur, en vue d'apporter les réponses aux nombreux problèmes qui minent ce sous-secteur éducatif.

Dans le département des Plateaux, le ministre de l'Enseignement général a visité les travaux d'extension de l'école primaire et du collège de Gamboma. Inkouélé, localité située à 35 Km de Gamboma où s'exécutent les travaux de construction du lycée a été également honorée. «Il y a de cela deux ans que les travaux traînent. Notre lycée fonctionne dans les établissements d'emprunt. Notre souci majeur est de le voir fonctionnel cette année parce que cette année nous avons des élèves qui passent en Terminale. Où allons-nous les placer? nous sollicitons la main forte du Gouvernement, même si tout le lycée n'est pas prêt, mais ne fusse que le bloc administratif et au moins quatre salles pour nous soulager dans un premier temps», a confié un enseignant d'Inkouélé très optimiste. S'agissant de la ronde dans la Cuvette, la délégation ministérielle a visité le lycée de Tchikapika en fin d'exécution. Le lycée Champagnat de Makoua fermé, il y a près d'une décennie bénéficiant d'une cure de jouvence a également été visité. Il s'agit d'abord de deux bâtiments qui sont en train d'être réhabilités et la construction du bloc sanitaire.

Owando, chef-lieu du département de la Cuvette a aussi retenu l'attention du ministre. L'école primaire François Okobo est en voie d'être dotée d'un bâtiment de plus par un natif de la localité.

Une autre localité, Oyo, a constitué la boucle de ce séjour avec la visite de deux établissements: L'école primaire Moussa Eta où se réalisent les travaux de réhabilitation de trois bâtiments et l'école d'excellence d'Oyo. Dans ce dernier établissement, Jean-Luc Mouthou a eu une séance de travail avec le personnel enseignant et administratif. Entre autres préoccupations soulevées: la gestion de l'établissement; le recrutement des enseignants; la rémunération des communautaires et d'une catégorie du personnel du lycée. Pour le ministre Mouthou, il faut réussir le challenge de la rentrée des classes. «Connaissant les problèmes saillants du lycée d'excellence d'Oyo, nous, à notre niveau, nous ferons tout, nous mobiliserons les moyens financiers et de tous ordres pour mettre à flot cet établissement scolaire», a-t-il promis.

Germaine NGALA

CATHOLIC RELIEF SERVICES – GROUPE BANQUE MONDIALE

Coopération complémentaire et synergique

Le représentant résident de CRS Congo, Dr Alemayehu Gebremariam, et son équipe ont eu une réunion constructive et informative avec la représentante résidente du Groupe de la Banque mondiale au Congo, madame Louise Pierrette Mvono, le 25 septembre 2024.

Cette réunion stratégique a été l'occasion de discuter de diverses priorités mutuellement importantes, y compris les collaborations sur la planification et la mise en œuvre des activités de l'enquête démographique de santé (EDS), l'exploration des opportunités de partenariat pour le développement et les réponses d'urgence, la participation conjointe à diverses plates-formes techniques et de leadership au niveau national pour promouvoir des stratégies et des pratiques de développement pertinentes. L'équipe du CRS a saisi l'occasion pour présenter les priorités stratégiques de l'agence, son expertise technique dans différents secteurs et ses opérations actuelles en République du Congo.

La représentante de la Banque mondiale a également partagé les priorités et le portefeuille de son institution en République du Congo, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique, de la protection sociale, des réponses aux situations d'urgence et d'autres secteurs de développement du capital humain. Les deux équipes ont exploré les domaines stratégiques et techniques qui se chevauchent et ont convenu de poursuivre les discussions au niveau technique afin d'identifier des approches pratiques pour tirer parti des ressources et de l'expertise.

Les deux équipes ont ensuite discuté des opportunités et des défis liés à la prochaine enquête démographique de santé (EDS), qui s'étendra sur l'en-



De gauche à droite le Dr Alemayehu Gebremariam, Représentant Résident de CRS Congo et Mme Louise Pierrette Mvono, Représentante Résidente du Groupe de la Banque Mondiale au Congo.



De gauche à droite, Mme Carmen Dibaya, Directrice Adjointe des Programmes CRS Congo, Mme Louise Pierrette Mvono, Représentante Résidente du Groupe de la Banque Mondiale au Congo, le Dr Alemayehu Gebremariam Représentant Résident de CRS au Congo et Dr Denis Ako-Arrey, Directeur du projet Fonds mondial à CRS Congo.

semble du territoire national dans les prochains mois. L'équipe de CRS a présenté l'engagement du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme à exécuter les activités de l'EDS ainsi que les lacunes actuelles en matière de financement.

Il convient de noter que la Banque mondiale est un partenaire financier majeur de cette initiative, mais l'équipe de CRS a rappelé les gaps de financement pour voir si le Groupe de la Banque mondiale peut accroître son influence.

Nous sommes reconnaissants à madame Louise Pierrette Mvono, la représentante du Groupe de la Banque mondiale en République du Congo, pour son attention et son intérêt pour nos initiatives, ainsi que pour son élan positif vers des partenariats et collaborations potentiels avec CRS au Congo.

CRS Congo se réjouit de joindre ses forces à celles du Groupe de la Banque mondiale pour mieux aider les personnes que nous servons.

FECOFOOT

William Bouaka et les siens affichent leurs ambitions

Elu président de la commission ad hoc de la Fédération Congolaise de Football (FECOFOOT) lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2024 qui a pris la décision de révoquer le comité exécutif actuel, William Bouaka a organisé le 28 septembre dernier à l'hôtel Elbo Suites, un point de presse pour déclinier la suite des événements qu'il a détaillé, en quatre points.

M. William Bouaka a rappelé le contexte dans lequel l'assemblée générale extraordinaire a été organisée et qui a pris la décision de révoquer le comité exécutif actuel et de mettre en place une commission ad hoc. «Ce choix a été fait conformément à nos statuts, dans un cadre légal et transparent, afin de préserver les intérêts supérieurs de notre football», a-t-il affirmé. Le président de la commission ad hoc a décliné la suite des événements. Une sorte de feuille de route. Il s'agira, premièrement, de préparer la passation de pouvoir avec le comité exécutif révoqué. Elle est prévue pour le 5 octobre, date à laquelle Jean Guy Blaise Mayolas a convoqué une assemblée générale extraordinaire de la FECOFOOT, en présence des représentants de la FIFA et de la CAF. «Nous avons entamé les préparatifs. Notre objectif est de garantir une transition fluide, permettant à la commission ad hoc de prendre rapidement la mesure de ses responsabilités et de veiller à la continuité de l'administration de la FECOFOOT. Nous avons déjà envoyé une notification officielle au comité exécutif révoqué, afin d'établir un calendrier précis pour cette passation, incluant la remise des documents administratifs, financiers et

techniques nécessaires. Cela témoigne de notre volonté de travailler dans le respect des règles et avec le souci de la transparence», a-t-il affirmé. La deuxième étape, selon lui, est la rencontre avec les organes juridictionnels de la FECOFOOT, notamment la commission électorale et la commission d'éthique. «Cette rencontre vise à clarifier le cadre légal dans lequel la commission ad hoc va opérer, afin de s'assurer que toutes les actions à entreprendre seront conformes aux statuts et règlements en vigueur. Il est essentiel de garantir que le processus de transition soit en accord avec les valeurs de bonne gouvernance et de transparence. Cette rencontre a pour but de rétablir un cadre juridique clair, afin de prévenir tout contentieux éventuel et d'assurer la légitimité de toutes nos actions futures», a expliqué William Bouaka.

La troisième étape, c'est de préparer la double confrontation des Diables-Rouges séniors contre les Bafana-Bafana d'Afrique du Sud, comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 au Maroc. «Nous sommes conscients de l'importance de ces matchs pour notre équipe nationale et pour tout le peuple congolais. À cet effet, la commission ad hoc s'organise à mettre en place



Les membres du comité Adhoc

une cellule de travail dédiée à la préparation de ces matchs, en collaboration avec le staff technique. Nous voulons nous assurer que les joueurs disposent des meilleures conditions pour se préparer, tant sur le plan logistique que sur le plan technique. Nous allons également rencontrer le sélectionneur national pour discuter des besoins en matière de préparation, de regroupement des joueurs, et de la logistique liée au déplacement et à l'accueil de l'équipe sud-africaine», a-t-il informé.

La quatrième étape est consacrée au lancement de l'appel d'offres relatif à l'audit organisationnel et financier de la FECOFOOT tel que recommandé par l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2024, dans un souci, selon lui, de transparence et de remise en ordre de l'institution. «Pour sélectionner un cabinet d'audit indépendant, qui aura pour mission d'évaluer la gestion passée et de proposer des recommandations pour améliorer le fonctionnement de la

fédération. Cet audit couvre tant les aspects financiers que les aspects organisationnels, afin d'avoir une vision claire et précise des défis à relever. Les critères de sélection du cabinet d'audit incluent la compétence, l'indépendance, et la réputation dans la conduite d'audits similaires. Nous espérons, grâce à cette démarche, redonner confiance à nos partenaires, aux joueurs, ainsi qu'à l'ensemble des supporters du football congolais», a-t-il dit. Pour William Bouaka, le Congo se trouve dans une phase cruciale pour la réorganisation et la relance de son football. «Chaque action entreprise vise à préserver l'intégrité de notre fédération, à garantir une transition efficace, et à promouvoir le développement du football dans notre pays. Toutes les mesures que nous prendrons s'inscrivent dans le respect des règles qui régissent notre fédération, car c'est dans cette rigueur que nous allons continuer à avancer», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINDOULI (DEPARTEMENT DU POOL)

Vulgarisation des règles d'occupation et d'acquisition des terres

L'Espace foncier national comprend le domaine foncier des personnes publiques et le patrimoine foncier des personnes physiques et morales de droit privé. Et pour le faire comprendre aux familles terriennes, les cadres des directions du cadastre et du domaine de l'Etat se sont rendus à Mindouli, département du Pool. Ils y sont allés pour vulgariser la loi 021 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.



Pendant la vulgarisation

Visiblement satisfaites, les populations du district et de la communauté urbaine de Mindouli ont marqué leur adhésion et promis de déclarer leurs biens et autres situations cadastrales. Mme Ngavé Mapiti, directrice

départementale des Affaires foncières, du cadastre et de la topographie, pense que cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre de lutter contre les conflits de terres et éviter de tomber contre la loi cadastrale.

KIOSSI

DEPARTEMENT DU POOL

La Journée mondiale du tourisme célébrée à Kinkala

C'était le 27 septembre dernier. Pour susciter les découvertes des biens matériels et immatériels du tourisme qui reste, incontestablement, le puissant vecteur de croissance économique et de création d'emplois à travers le monde.

Le tourisme met l'accent sur la coopération nécessaire entre les Gouvernements, les entreprises et les communautés pour promouvoir un élan

Pour elle, ainsi que M. Marie Joseph Janvier Likibi, directeur départemental du Domaine de l'Etat, l'information cadastrale est le maître mot de la compréhension de la loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en République du Congo.



Mme Françoise Kaya Mboumba responsable et durable qui, selon Mme Françoise Kaya Mboumba, est un moyen pour le développement dans le département du Pool.

La directrice départementale du tourisme a rappelé que cette Journée avait pour but d'assurer les moyens de développement et de prospérité du département.

KIOSSI

COUP D'OEIL EN BIAIS

Trou d'air dans les finances

Les caisses de l'Etat sont désespérément vides. On dit que le Gouvernement «ne sait plus comment faire pour payer les salaires des fonctionnaires et des personnels des différentes institutions de la République et démembrements du service public». Comme s'il était bloqué de toutes parts. C'est presque un miracle quand il réussit à payer un mois de salaires. Selon une source, le Gouvernement ne compte plus que sur le marché des titres publics de la BEAC pour faire face à ses besoins, mais les émissions de titres en cours peineront à aboutir. En effet, le Congo «accuse des défauts de paiement et serait momentanément exclu du marché», affirme notre confrère Alphonse Ndongu, sur sa page Facebook.

Averda: après le débrayage, le cours normal. Mais...

Si certaines artères de Brazzaville ont été peu à peu débarrassées des ordures après la reprise de service d'Averda, des tas d'immondices sont toujours visibles dans les quartiers populaires. Nul n'est besoin de le décrire. Selon des sources proches de cette entreprise, l'interruption de service était due à un mouvement d'humeur des agents. Après la reprise de ses activités, Averda a affirmé que la situation va se normaliser rapidement. Force est de constater pourtant que des habitants de plusieurs quartiers passent des jours le nez dans les déchets. Le déclenchement des pluies qui s'annonce y mettra certainement du sien et compliquera la situation. Le phénomène d'insalubrité est donc toujours d'actualité dans la capitale congolaise. C'est pourquoi les Brazzavillois s'interrogent sur l'utilisation réelle des fonds alloués au ramassage des ordures et, surtout, à l'entretien de la ville.

Série noire à E2C: encore un sabotage

Décidément, la société E2C n'a pas de chance. Alors qu'elle est incapable de remplir sa mission (produire et distribuer l'électricité nécessaire au pays) en dépit des investissements de l'Etat, elle fait face à une série de sabotages de ses installations. Après les poste-transformateurs et un pylône à Makabandilou, des malfrats ont attaqué un autre pylône à Tselampo en y soustrayant des câbles ; il s'est effondré, entraînant dans sa chute deux autres pylônes sur la trajectoire des lignes HT. Au-delà de l'émoi suscité par cet acte de sabotage, les habitants et les entreprises de Brazzaville doivent aujourd'hui faire face à une couverture pour le moins chaotique de leurs besoins en électricité. Tous en accusent E2C.

Où sont passés les milliards générés par la RAV?

Il ne s'agit pas de la voiture Toyota RAV, mais de la redevance audio-visuelle instituée depuis 2001. Elle devait être reversée initialement aux médias publics d'Etat. Une fois seulement ils l'ont perçue une fois seulement et ça date de longtemps. Des syndicats et des organisations de la société civile se battent pour qu'elle soit redistribuée aussi aux médias privés faisant du service public. Toutes les personnes physiques et morales disposant d'un contrat d'abonnement d'électricité paient la RAV. Les médias bénéficiaires de cette redevance broient du noir, car ignorant le chemin emprunté par cet argent dont le montant annuel avoisinerait des centaines de millions de francs CFA. Une situation qui amène certaines indiscretions à évoquer un possible détournement.

Un gros risque: à trois sur une moto

Certains conducteurs de moto exagèrent en se partageant avec deux ou trois personnes la même selle, alors que généralement il ne leur est autorisé de prendre qu'un passager sur leur monture. Samedi 28 septembre dernier, cette façon de faire a failli ouvrir grandes les portes de l'enfer à un conducteur et ses deux clients dans un cortège de mariage officiel à Baongo, l'arrondissement 2 de Brazzaville. Autre image: les voitures escortant le véhicule des mariés, pris d'assaut par des écerclés qui les surchargent de façon à narguer les passants et les forces de l'ordre.

Le croisement rue Kitengué/ Avenue Edouard Renard sera bientôt hors d'usage

Si rien n'est fait pour y remédier, les derniers mètres du tronçon goudronné de la rue Kitengué débouchant sur l'avenue Edouard Renard, à Baongo, l'arrondissement 2 de Brazzaville, ne seront plus qu'un souvenir. La chaussée est en état de dégradation avancée. Des trous la jonche. Les eaux ruisselantes creusent, dangereusement, le bitume. Les automobilistes éprouvent d'énormes difficultés à y rouler normalement. Les pluies qui vont tomber bientôt en rajouteront à leur calvaire. D'ores et déjà, certains chauffeurs empruntent les rues parallèles (rue Bergère et rue Capitaine Ntchoréré) pour l'éviter. La mairie de Baongo devrait regarder de ce côté-là, il y a lieu de faire quelque chose.

**CABINET LE MITOUARD**
Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 663 50 60/05 546 50 60, Pointe-Noire, République du Congo

«MIBCONGO SARL»

Société à Responsabilité Limitée, Au capital de 5 000 000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2023-B12-00108

Siège social : 54 Avenue Charles de Gaulle, centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE CESSIONS DE PARTS SOCIALES

Aux termes des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires tenues respectivement en date du 31 janvier 2024 et du 11 septembre 2024, enregistrés à Pointe-Noire EDT Centre le 19 avril 2024 sous folio **075/31 n°3196** et le 23 septembre 2024 sous folio **178/14 n°7126**, les associés de la société MIBCONGO SARL ont pris les résolutions suivantes:

- Cession des parts sociales;
- Mise à jour des statuts de la société.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-M04522**.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

«YUMMY TIME+»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social : Immeuble K, au 2ème étage à droit en face du
Camp 31 Juillet, sur l'Avenue Jacques OPANGAULT
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-trois mai deux mil vingt-trois, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «**YUMMY TIME+**» SARL U, au capital de F.C-FA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, Immeuble K, au 2ème étage à droit en face du Camp 31 Juillet, sur l'Avenue Jacques OPANGAULT.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo:

- Fourniture de services d'achat, de collecte et de livraison via plate-forme électronique;
- Formation technique;
- Mise à disposition du personnel;
- Assainissement et dératisation;
- Fourniture des équipements industriels;
- Achat et location des véhicules;
- Achat, collecte et livraison des biens à l'échelle internationale;
- Salle des jeux (YT+);
- Chambre froide.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Madame Ritch Berphie TSATI KOUMBA est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° **CG-PNR-01-2023-B13-00118**.

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUIL
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	REFERENCES CADASTRALES				LIEU / QUARTIERS	ARR/ DPT	REQUERANTS
1	Pile(s) 05	Bloc 33	Section BP	Superficie 580,51 m²	MPITA	Arr 01	KINZONZI BAMANABIO Raphaël
2	Pile(s) 12	Bloc 17	Section BP	Superficie 534,62 m²	MPITA	Arr 01	MAKAYA KOUMBA Ép BOUNGOU Madeleine et BOUNGOU Jean Saturnin
3	Pile(s) 01, 02 et 04	Bloc 83	Section BM	Superficie 1500,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	SOCIETE SONGO BUSINESS Sarl
4	Pile(s) 07 et 09	Bloc 139	Section BM	Superficie 1000,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	ELENGA Ghislain
5	Pile(s) 09	Bloc 82	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	ELENGA PUMBA Luhane
6	Pile(s) 09 et 10	Bloc 180	Section BM	Superficie 1000,00m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	SOCIETE EG-CORPORATION
7	Pile(s) 05	Bloc 82	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	ELENGA PUMBA Nadi Redox
8	Pile(s) 01	Bloc 119 ter	Section BM	Superficie 500,02 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	ELENGA Ghislain
9	Pile(s) 04	Bloc 17	Section BM	Superficie 430,00 m²	NGOYO-CEMA (File Tchinvassa)	Arr 06	KULUKULU AIKWENI Aicha
10	Pile(s) 12	Bloc 166	Section L	Superficie 500,00 m²	LA BASE	Arr 01	NDAMBA Dimitri Enguerran
11	Pile(s) 13	Bloc 62	Section BL	Superficie 187,20 m²	NGOYO (File Mbalo)	Arr 06	FOUANA Valentin
12	Pile(s) 07 et 08	Bloc 148	Section BXA	Superficie 1000,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 01	BIBOKA MIKEMBI Guylene Aurore
13	Pile(s) 02,04,06 et 08	Bloc 309	Section BL suite	Superficie 4116,22 m²	NGOYO (File TCHIYOBO)	Arr 06	SOUKISSA Clotaire
14	Pile(s) 20	Bloc 276	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	IBOUILI François et FERGA Christelle
15	Pile(s) 16	Bloc 138	Section BL(Tchienenzi)	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	MAKOUANGOU Jean Pierre
16	Pile(s) 43 quater	Bloc 50	Section H	Superficie 472,48 m²	Avenue commandant FODE(centre ville)	Arr 01	BOKILO Rick Gérald
17	Pile(s) 04 bis	Bloc 264	Section BS	Superficie 200,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGANGA BAHOUKA Darine Marielle Epouse ADECHIAN
18	Pile(s) 15	Bloc 08	Section J	Superficie 256,37 m²	KM4	Arr 01	GAZANI-PEYA Camille
19	Pile(s) 06	Bloc 27	Section M²	Superficie 813,10 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	LE BOHEC née NOLLET Ines Christiane Catherine, OUSSAMA née BOTATA Laure Patricia, MAKAYA Lucien Louis Jonathan, MAKAYA Pepa Nicole Astrid
20	Pile(s) 01	Bloc 56	Section ABZ1	Superficie 500,00 m²	Pointe-Indienne(Famille Tchiminina)	LOANGO	NZAMY-BAKO née GARCIA Raissa Annick Fatima
21	Pile(s) 02	Bloc 56	Section ABZ1	Superficie 500,00 m²	Pointe-Indienne(Famille Tchiminina)	LOANGO	NZAMY-BAKO Roch Ghislain
22	Pile(s) 06	Bloc 88	Section BP	Superficie 400,00 m²	MPITA	Arr 01	MPANZI Franco-Grillo, MPANZI Piero Bovero, MPANDI Giorgio Cossiga, MPANZI MIYALOU Alessandra Graziella, MPANZI MIYALOU Vittoria Samuelle
23	Pile(s) 932	Bloc /	Section M	Superficie 569,96 m²	SOCOPRISE (AEROPORT)	Arr 01	MALALOU Roger
24	Pile(s) 02 et 04	Bloc 18 ter	Section M²	Superficie 900,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NGOMA MBY Alain Gérard
25	Pile(s) 18	Bloc 98	Section BL	Superficie 390,00 m²	NGOYO LA PLEINE	Arr 06	MAKAYA PIOULA Béatrice
26	Pile(s) 02, 03, 05, et 06	Bloc 110	Section BY 5emeTran che	Superficie 1600,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	MAKAYA Christian Wilfrid
27	Pile(s) 31 bis	Bloc 11	Section M²	Superficie 301,76 m²	TCHIMBAMBA (AEROPORT)	Arr 01	SOUMANA BOMBOROU Ibrahim
28	Pile(s) 08	Bloc 129	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (File MATOLO)	Arr 06	MARTINEZ Joachim Astromary
29	Pile(s) 12	Bloc 40	Section BNA	Superficie 202,40 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	NGANGA Alain Magloire
30	Pile(s) 285 Qter	Bloc /	Section I	Superficie 362,44 m²	Centre-ville (ex BOPLAC)	Arr 01	MABANZA Alain Roland
31	Pile(s) 05 bis et 03 bis	Bloc 32	Section BP	Superficie 926,10 m²	MPITA	Arr 01	BOUITI TCHITOUA Claudia Armelle et Enfts (OBONGUI Naïma Herveline et OBONGUI NDEYE Moida)
32	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 2608,54 m²	VILLAGE DJENO	Arr 06	ANDZOUANA Odile
33	Pile(s) 420 bis	Bloc /	Section M	Superficie 326,12 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	KOUWENHOVEN Gus Serge et FARAH Rabi
34	Pile(s) 17 bis	Bloc 30	Section BC	Superficie 200,00 m²	MPAKA (KM8)	Arr 03	TOUNGOULOU MBONDO Anodia Quenneth
35	Pile(s) 10	Bloc 19	Section /	Superficie 500,00 m²	DIOSSO (File Tchibelo)	LOANGO	MAVOUNIA NDOKO Armand Genil Bienvenu
36	Pile(s) 07	Bloc 85	Section BN	Superficie 411,40 m²	MPITA	Arr 01	OBA ICKET Roland Christel
37	Pile(s) 07	Bloc 325	Section BM4	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	LOEMBA Christina
38	Pile(s) 07	Bloc 07	Section BD	Superficie 300,00 m²	MPAKA (SNE)	Arr 03	YIDI KABOU Sandra Karlyne
39	Pile(s) 02 et 03	Bloc 38	Section BYA	Superficie 1000,0 m²	COTE-MATEVE (File MOUAKOUNOU)	Arr 06	BOUNGOU POATI TCHITOUA Thécia
40	Pile(s) 12, 14 et 15	Bloc 01 bis	Section BL	Superficie 944,96 m²	NGOYO	Arr 06	MOUNIENDE Alain

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 17 Septembre 2024
Le chef de bureau, **Yvon Faustin Magloire OKEMBA**

RD CONGO

Le journaliste Edmond Bahati de Radio Maria tué à Goma

Edmond Bahati, coordinateur de Radio Maria à Goma, chef-lieu du Nord-Kivu à l'Est de la RD Congo, a été tué vendredi 27 septembre 2024. Il a été assassiné par des hommes armés en tenue civile, pendant qu'il rentrait chez lui, dans le quartier Ndosho au centre-ville de Goma. La société civile locale exige une enquête indépendante d'urgence.



Edmond Bahati

Cette tragédie survient dans un contexte sécuritaire de plus en plus préoccupant à Goma, malgré l'état de siège en vigueur dans la province du Nord-Kivu depuis mai 2021. L'état de siège confère pourtant des pouvoirs accrus aux autorités militaires pour restaurer la paix et la sécurité, mais il n'a pas empêché la recrudescence des violences et des assassinats ciblés dans la ville. Les membres de la communauté de Radio Maria-Goma, ainsi que de nombreux habitants ont éprouvé un choc et leur indignation. Selon l'un de ses proches collaborateurs, «Edmond était un homme de paix, engagé dans le service de sa communauté et de l'Eglise. Sa disparition est une perte immense».

Les responsables sécuritaires n'ont pas encore réagi officiel-

lement à ce meurtre, mais la société civile du Nord-Kivu appelle à une enquête immédiate pour identifier et poursuivre les auteurs de cet acte. Exaspérés par la persistance de l'insécurité, les habitants de Goma exigent des mesures concrètes pour garantir leur protection et celle de leurs familles. Edmond Bahati rejoint malheureusement la longue liste des personnes victimes de la violence armée à Goma. Son décès vient rappeler l'urgence d'une intervention plus efficace pour rétablir la sécurité dans une ville qui ne cesse de pleurer ses enfants.

Pour le directeur du bureau Afrique subsaharienne de Reporters sans frontières (RSF), Sadibou Marong, les

journalistes se trouvant dans les zones de conflits sont très menacés. «Ils sont des cibles aussi bien de la part des groupes armés que des armées régulières. Par exemple, en RD Congo où les radios communautaires animées par les journalistes locaux sont un moyen d'information précieux, particulièrement dans les zones de guerre, nous avons vu que beaucoup de journalistes sont contraints à l'exil et leur matériel détruit. Leur prise en otage par les militaires ou les groupes armés, les piégeant sous le feu de la guerre, empêche les journalistes de faire leur travail et prive des dizaines de milliers d'habitants de leur droit à l'information», a-t-il dénoncé.

Alain Patrick MASSAMBA

NATIONS UNIES

Soutenir les efforts de paix en RD Congo

Le chef du département des opérations de paix des Nations unies, Jean-Pierre Lacroix était en visite en RD Congo, lundi 16 septembre 2024. Sa mission d'une semaine lui a permis de rencontrer notamment les autorités congolaises. Les échanges ont porté entre autres, sur la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO).



Jean-Pierre Lacroix a rencontré...

Début août, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé la MONUSCO à fournir un appui logistique à cette force. L'une des questions

ra, dans un contexte où la communauté internationale privilégie les pourparlers de paix entre Kinshasa et Kigali, sous la médiation de



...les autorités de la RD Congo

centrales de cette étape a été de savoir comment cet appui se concrétise-

l'Angola.

Alain-Patrick MASSAMBA

SENEGAL

Les autorités promettent des enquêtes

C'était l'une des promesses de Bassirou Diomaye Faye à son accession à la magistrature suprême au Sénégal: dresser un état des lieux de la situation économique du pays. Le Premier ministre Ousmane Sonko, qui s'était vu confier cet audit de transparence, en a présenté jeudi 26 septembre 2024 les principales conclusions avec des ministres. Les charges contre l'ancien régime sont nombreuses.



Bassirou Diomaye Faye passe à l'acte

Le président sénégalais a promis des enquêtes sur la corruption généralisée sévissant sous l'ancien pouvoir en place avant avril 2024, qu'il a accusé d'avoir manipulé les chiffres des finances publiques. Pour Ousmane Sonko, «nous étions loin d'imaginer que les choses étaient aussi catastrophiques». Il a évoqué la gabegie dans les choix des dépenses de l'ancien régime et n'a pas hésité à prononcer les mots de corruption et le favoritisme pour les expliquer.

La politique d'endettement effrénée, a-t-il poursuivi, a donné lieu à l'utilisation des ressources non-transparentes et favorables à une corruption généralisée. De même, il a dénoncé une méthodologie pour détourner en masse des deniers publics. «Le régime de Macky Sall a menti, tripatoüillé

les chiffres donnés aux Sénégalais, aux partenaires internationaux, FMI en tête, pour donner une image économique, financière et budgétaire qui n'avait rien à voir avec la réalité», selon lui.

Présent dans la salle, Abdourahmane Saar, ministre de l'Economie, du plan et de la coopération a appuyé ces propos avec des chiffres sur les années 2019 à 2023: alors que l'ancien régime évoquait publiquement une dette de 65,9% du PIB sur cette période, elle était en moyenne en réalité dix points plus élevés, selon l'audit de l'actuel gouvernement. Même chose pour le déficit annoncé à 5,5% du PIB, mais qui aurait atteint en moyenne 10,4% sur ces quatre années. «A la fin 2023, la dette de l'Etat est de 15 664 milliards, soit 83,7% du PIB, alors qu'elle était annoncée à 73,6% du PIB».

Ousmane Diagne, ministre de

la Justice a fait savoir que les conséquences juridiques seront tirées et des personnes poursuivies. Ces agissements «semblent revêtir une qualification pénale que les autorités judiciaires compétentes saisies vont devoir déterminer au moyen d'investigations qu'elles jugent appropriées. Les personnes susceptibles d'avoir eu à commettre des faits contraires pour infraction avec la loi pénale en subiront toutes les conséquences de façon rigoureuse», a-t-il relevé. D'après le Premier ministre sénégalais, «les prochains mois seront difficiles, mais doivent permettre de se remettre sur le bon chemin». Notons que dans les prochains jours chaque ministère et administration publieront en détail les observations concernant leur périmètre.

A-P. MASSAMBA

HUMANITAIRE

Une délégation ukrainienne a visité l'hôpital du Dr Mukwege

Dans la prise en charge des survivants des violences sexuelles enregistrées depuis l'invasion russe, l'Ukraine sollicite le docteur Denis Mukwege. Une délégation de pays vient de boucler une mission d'une semaine en RD Congo, précisément à Bukavu, à l'hôpital et à la Fondation Panzi du prix Nobel de la paix 2018 afin d'apprendre de son expertise et renforcer la collaboration.



La délégation ukrainienne reçue par le Dr Denis Mukwege

Le chef des services sociaux ukrainiens, Vasyl Lutsyk, a déploré 30 ans de conflits en RD Congo et deux ans de guerre en Ukraine. Il s'est inquiété des violences qui se poursuivent dans son pays: «En ce qui concerne les statistiques, récemment on a enregistré 316 faits de violences sexuelles liés au conflit. Parmi les survivants, il y a 114 hommes, 202 femmes et 15 mineurs». Bien sûr, a-t-il relevé, «ces statistiques ne concernent que les cas enregistrés récemment, mais en réalité il y a beaucoup plus de cas. C'est le rôle des procédures judiciaires que le

bureau du procureur général a commencées».

La délégation ukrainienne a apprécié l'approche de l'hôpital et de la Fondation Panzi dans la prise en charge médicale, psychosociale, juridique et la réinsertion socio-économique des survivantes des violences sexuelles. Un modèle qu'elle compte bien appliquer en Ukraine. Elle a proposé la création d'un système commun de soutien et d'assistance aux survivants de violences sexuelles liées aux conflits en RD Congo et en Ukraine.

D'après le docteur Mukwege, les deux pays ont des simili-

tudes: «La République Démocratique du Congo a été envahie par le Rwanda au vu et au su de la communauté internationale. Et je crois que c'est la Russie qui envahit l'Ukraine et commet les mêmes crimes. Je ne vois pas la différence entre le Rwanda et la Russie dans ce qu'ils sont en train de faire. Les deux pays: le Rwanda et la Russie sont membres des Nations unies».

Signalons que dans le même élan, une délégation centrafricaine a également visité l'hôpital du Dr Mukwege.

APM

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Huit candidats admis au diaconat et quatre séminaristes ont revêtu la soutane

Lundi 30 septembre 2024, en la cathédrale Sacré-Cœur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a célébré la messe d'envoi en mission de huit candidats admis au diaconat et quatre séminaristes ont revêtu la soutane.

Au cours de cette messe concélébrée par une vingtaine de prêtres, parmi lesquels l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, il y avait les responsables et formateurs des différentes maisons de formation et maitresses de novices, ainsi que plusieurs religieuses de diverses Congrégations. En présence des parents et proches des douze élus du jour, soit huit candidats de la troisième année de théologie au grand séminaire cardinal Emile Biayenda admis au diaconat en vue du presbytérat et quatre séminaristes ayant bouclé avec succès leurs stages pastoraux dans les différentes structures de l'archidiocèse de Brazzaville, pour la vêtue de la soutane dans le but de

débuter le cycle de théologie. Dans l'homélie qu'il a prononcée, l'archevêque de Brazzaville a exhorté les heureux du jour et le peuple de Dieu présents à cette messe, à bien accomplir la mission reçue, une mission d'envoyés, une mission de l'Eglise



Les quatre séminaristes

et qui est la mission qui vient de Dieu. Il leur a demandé de faire at-



Les huit candidats pendant leur engagement

tention à trois obstacles qui se dressent sur le cheminement vocationnel: Il s'agit de: «l'intérêt



Les formateurs et formatrices

personnel ou l'égo; du manque de discernement et de l'erreur sur la référence. Il ne faut pas



Mgr l'archevêque

être friand des choses de ce monde. C'est vrai que le matériel est important dans la vie, mais doit être

relégué au second plan. Gardez la pauvreté, vivez dans la pauvreté qui vient de Jésus-Christ. L'évangélisation coûte chère et le tout s'achète dans ce monde où rien n'est donné d'avance, mais il ne faut pas abuser sur le matériel. Soyez fiers de votre soutane et de votre habit de la sapologie ecclésiale», a-t-il fait savoir.

Avant la bénédiction finale, l'archevêque a remercié tous les participants à cette messe et demandé aux parents d'aider l'Eglise dans le discernement de la vocation de leurs enfants. Car il ne sert à rien de forcer lorsqu'on sent que l'enfant ne peut pas arriver loin sur le long chemin qui conduit au sacerdoce. Le diable est toujours proche pour anéantir toute tentative, mais il faut rester éveiller dans la prière parfois, ce sont les familles aussi qui font entrave au cheminement vocationnel de l'enfant.

Pascal
BIOZI KIMINOU



Pointe-Noire - Congo
Tél.: (+242) 222 94 00 52
Fax: (+242) 222 94 20 42
E-Mail: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org
B.P.: 711

APPEL A PROPOSITIONS INTERNATIONAL N°011/PAPN/DQSSE/SPCIPM/24

POUR FOURNIR LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE QSE

1. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), dans une approche de renforcement de ses performances, a mis en concession l'activité remorquage, activité certifiée de son Système de Management de la qualité. Suite à une analyse de changement relative à ladite concession, le PAPN a souhaité refondre son Système de Management de la Qualité en vue de mettre en place un Système de Management Intégré Qualité, Sécurité et Environnement (QSE).
2. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), se propose de recruter un consultant qui se chargera de l'accompagner pour la mise en place d'un Système de Management Intégré (SMI) QSE conforme aux standards internationaux.
3. Les services à fournir par le consultant, dans le cadre de la présente mission, devront se rapporter à:
 - Faire un état des lieux du système actuel (SMQ) et des systèmes SME et SMSST en cours d'implémentation;
 - Fournir tous les éléments méthodologiques nécessaires à la mise en place d'un Système de Management Intégré QSE;
 - Accompagner le PAPN dans l'élaboration et la mise en place de son Système de Management Intégré QSE, jusqu'à la certification.
4. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) invite, par le présent appel à proposition, les candidats intéressés à présenter leurs propositions sous pli fermé, pour la réalisation des prestations relatives à l'accompagnement du PAPN dans la mise en place d'un Système de Management Intégré (SMI) QSE conforme aux standards internationaux.
5. Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure: une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposi-

tion serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

6. Un Consultant sera choisi par la méthode de qualité technique et le coût (QTC)
7. La présente DP comprend les sections suivantes:
 - Section 1- La Lettre d'invitation
 - Section 2- Instructions aux Candidats
 - Section 3- Données Particulières
 - Section 4- Proposition technique-Formulaires types
 - Section 5- Proposition financière- Formulaires types
 - Section 6- Termes de référence
 - Section 7- Modèle de Marché

8. Le délai de réalisation de la mission est estimé à dix (10) mois équivalents à 217 jours ouvrés.

9. Le PAPN entend retenir un consultant ou groupement de consultants possédant de bonnes références dans la mise en place des systèmes de management selon les normes ISO (9001 v2015, 14001 v2015 et 45001 v2018) dans un port d'Afrique.

10. Les Critères de qualification et d'évaluation des propositions figurent dans le dossier de demande de Propositions.

11. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir la demande de propositions par courriel, moyennant paiement de la somme de Deux cent Mille (200.000) F. CFA non remboursable, aux adresses ci-dessous. Les candidats qui le désirent peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de Mme BHALAT Grace Leslie, Directrice de la Qualité, la Sécurité, de la Santé et de l'Environnement par Interim (leslie.bhalat@papn-cg.org; Tél.: +242.05.582.46.08) ou Mme MBAUCHY Alisha Tessia, Chef de département Qualité et méthode (tessia.mbauchy@papn-cg.org; Tél.: +242.06)

476.77.50) ou Edmond OTSOA, Responsable de la Cellule de Passation des Marchés (edmond.otsoa@papn-cg.org; Tél.: +242.06.666.93.87), les jours ouvrés, de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30.

12. Les dossiers d'appel d'offres sont rédigés en français. Toutes les offres seront intégralement rédigées en langue française et devront être remises en 05 exemplaires (01 original + 4 copies) et une version électronique.

13. Les documents officiels en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction certifiée en langue française.

14. Les offres sont adressées par voie postale (normale où expresse), ou remises contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-après:

Siège Administratif du Port Autonome de Pointe-Noire
Avenue de Loango, face Immeuble CNSS
Pointe-Noire, République du Congo.

15. L'ensemble des documents devra être envoyé par courrier dans une enveloppe unique, en indiquant lisiblement «mission d'accompagnement du port autonome de Pointe-Noire pour la mise en place d'un système de management intégré QSE». Deux enveloppes fermées placées à l'intérieur de cette enveloppe unique porteront respectivement les mentions suivantes: «Documents administratifs et techniques» et «Offre financière». Les offres remises en retard ne sont pas acceptées. L'enveloppe devra indiquer les noms et adresse du Soumissionnaire pour permettre son retour sans qu'elle ne soit ouverte, si l'offre est arrivée hors délai.

16. La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 novembre 2024 à 12 heures (heure de Pointe-Noire).

Les offres seront ouvertes le 15 novembre 2024 à partir de 12h30mn dans la salle de conférence du siège administratif du PAPN (2ème étage), en présence des soumissionnaires présents ou de leurs représentants.

Les offres devront être valides pour une période de 90 jours.

Fait à Pointe-Noire, le 23 SEP 2024

Le Directeur Général
du Port Autonome Pointe-Noire
Séraphin BHALAT

OUVERTURE DE L'ANNEE PASTORALE 2024-2025

Des sessions pour canaliser le chemin à suivre

Les sessions qui précèdent l'ouverture de l'année pastorale 2024-2025 se tiennent dans tous les diocèses du Congo. Ces sessions, c'est pour canaliser et tracer le chemin à suivre au cours de cette année pastorale. Les responsables des mouvements d'apostolat, les Commissions diocésaines, les Conseils pastoraux paroissiaux et autres structures seront fixés sur les approches novatrices à entreprendre au cours des neufs prochains mois d'activités.

Des directives et des orientations seront données par les ordinaires des lieux à chaque composante, à chaque structure et à chacun selon son champ d'action ou de compétence, afin de les mettre en pratique. Ces sessions se tiennent dans un contexte marqué par la crise des valeurs morales, spirituelles, théologiques, pastorales et financières qui gangrène notre société et notre Eglise. C'est dans cette dynamique que les évêques du Congo, conscients de cela, vont poursuivre cette année la réflexion sur la «vie consacrée au Congo Brazzaville» amorcée lors de la 52^e Assemblée plénière de l'année dernière, dont les travaux s'ouvrent le 8 octobre prochain.

L'archidiocèse de Brazzaville vient de tenir sa session pastorale, du 1^{er} au 4 octobre 2024 à l'hôtel de l'ACERAC, sur le thème: «Tous appelés, d'un seul cœur, à continuer la construction de notre diocèse» (Aggée 1,8). Cette session, c'est pour donner corps à une initiative qui ambitionne de décriper le climat ecclésial ambrant. A la cérémonie de clôture de la session pastorale 2023-2024 placée sur le même thème et qui a été reconduit cette an-

née, Mgr l'archevêque avait balisé le chemin sur la nouvelle configuration de l'archidiocèse de Brazzaville à travers la publication officielle du directoire diocésain mis en place lors de l'assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA). Ce directoire est une sorte de loicadre qui détermine le chemin à suivre ainsi que les perspectives d'avenir pour une Eglise famille de Dieu. Il vient baliser le chemin à parcourir dans ce monde où rien n'est donné d'avance. Ce sont des réformes engagées sur tous les plans, à tous les niveaux pour accroître la performance et atteindre une croissance inclusive. Les curés, les Conseils pastoraux paroissiaux, les mouvements d'apostolat et tout le peuple de Dieu sont appelés à l'appliquer, tout en tenant compte des mentalités et des situations particulières propres à chaque entité, pour le bon fonctionnement de l'Eglise particulière de Brazzaville. La crise des valeurs que traverse notre société inscrit une rupture, mais aussi, un formidable accélérateur de changements. C'est la rupture d'avec les anciennes habitudes, les anciennes pratiques et autres mœurs. Ce monde en mouvement est plus complexe,



De dr.à g: Mgr Manamika, les abbés Vincent Massengo et Christophe Mabougou

plus risqué et instable. Il bouleverse les repères, les habitudes, bouscule les croyances, mais il faut comprendre ce qui se passe, tenter d'anticiper pour être davantage dans l'action et moins dans la réaction. La réforme au sein de l'Eglise est nécessaire pour accroître la performance de celui-ci. Elle consiste généralement à faire transiter l'Eglise d'un fonctionnement administratif à un fonctionnement gestionnaire, d'un système bureaucratique à un ensemble de mécanismes inspirés de la nouvelle gestion (directoire diocésain), la gestion axée sur les résultats (GAR). L'expression réforme désigne les actions réglementaires qui doivent entraîner une modification substantielle de l'organisation ou des méthodes de fonctionnement. Avec le directoire diocésain de Brazzaville, la rupture avec les anciennes pratiques est consommée. Au cours de cette session, les participants ont été édifiés sur diverses communications et

points d'information. Il s'est agi de «l'approfondissement du thème de l'année pastorale 2024-2025», par l'abbé Vincent Massengo, vicaire général; «le rappel des acquis du directoire diocésain: uniformisation des cartes de baptême», par le frère Jean Kombo-Boutsoki de la catéchèse; «l'institut supérieur catholique Mater Dei», par l'abbé Nazaire Mabandza; «le chemin néo-catéchuménat», par M. Jean Pierre Bwalega; «la foi au cœur des mouvements d'apostolat», par le vicaire général; «les sacrements», par l'abbé Francky Gloire Kitilou, chancelier; «le projet de développement: l'agro-pastorale»; «l'unité génératrice de revenu», par la commission des petites et moyennes entreprises. Il y a eu aussi, des points d'information sur le fonctionnement des radios Magnificat et Maria, ainsi que sur la liturgie.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication des bans

Aux Communautés Paroissiales et Religieuses

A l'occasion de la Messe d'ouverture de l'Année Pastorale 2024-2025, le dimanche 6 octobre 2024, Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU, Archevêque Métropolitain de Brazzaville, ordonnera diacres, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h30, les séminaristes dont les noms et prénoms suivent:

- 1-DIAKAMONA Dixin
- 2- KIMVOUAMA Prince Gair
- 3- NZINGOULA MALHELA Gloire
- 4- MIANZOKONA BOUZINGOU Charlemagne Jer
- 5- TSOUMBOU Orphée
- 6- ZOLA NGANAAM Merveilles.

Que cette circulaire, qui tient lieu de publication de bans, soit lue et affichée dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et partout où les candidats auraient séjourné au moins six mois.

Je vous invite à soutenir les futurs ordinands par vos prières.

Abbé Vincent MASSENGO
Vicaire Général, chargé du clergé

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Du 8 au 13 octobre 2024, se tiendra au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, la 53^e Assemblée Plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), sur le thème: «La vie consacrée au Congo-Brazzaville et les défis de l'heure: la mondanité, les défis théologiques et pastoraux».

INSTITUT SUPERIEUR CATHOLIQUE MATER DEI

Inscriptions ouvertes pour l'année 2024-2025
Frais: 35.000 F.CFA

Licence en:

- Economie et Développement
- Informatique de gestion
- Réseaux et Techniques de maintenance
- Gestion et Administration des institutions scolaires et de formation
- Education à la culture de la paix et gestion des conflits
- Pédagogie sociale et de culture religieuse
- Catéchèse et pastorale

Formation des formateurs

Durée: - 3 mois (Janvier-mars); - 1 année
Catéchèse et pastorale

Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme
Formation en sciences religieuses
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Condition d'inscription

- Etre détenteur du BAC ou d'un diplôme équivalent
- Pièces à fournir:
- Une demande manuscrite ou une lettre de motivation
- Trois photos de format d'identité
- Une copie de relevé des notes du BAC
- Un certificat médical daté de moins de 3 mois

Pour la filière des sciences religieuses, catéchèse et pastorale, une lettre de recommandations de l'Evêque, du Curé, du Supérieur Majeur ou du responsable diocésain du mouvement d'apostolat.

Adresse: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville
Tél.: +242 06 490 10 11.

XXVII^e DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE B

«Obéir à la volonté de Dieu»

Textes: Gn 2,18-24; Ps 127; He 2,9-11; Mc 10,2-16

Le livre de la Genèse dont nous lisons un extrait ce dimanche nous fait réentendre la volonté de Dieu au sujet de l'union de l'homme et de la femme. «Le Seigneur Dieu dit: Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Je vais lui faire une aide qui lui correspondra». Avec ces mots, Dieu scelle pour toujours le lien conjugal de l'homme et de la femme. L'un est fait pour l'autre. C'est ce que l'Eglise célèbre dans le sacrement de mariage. «L'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, conclut l'écrivain sacré: «Ce que Dieu a uni que l'homme ne sépare pas». Pour aider ceux qui parviennent à s'unir devant Dieu et devant les hommes, l'Eglise confie quatre piliers: Fidélité, Fécondité, Indissolubilité et Unité. Voilà le foyer sur lequel doit se poser les liens du mariage. Or de nos jours comme à l'époque de Jésus, l'unité de l'homme et de la femme dans le mariage est confrontée à la question du divorce. Les pharisiens, au temps de Jésus, bien qu'animés par une pensée dangereuse, «ils abordèrent Jésus pour le mettre à l'épreuve, formulèrent le problème en ces termes: Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme»? La question est importante, nombreux encore continuent à se la poser. Souvent elle naît dans les foyers où l'harmonie n'y est plus où secoués par des questions de toute sorte.

Jésus ne veut pas répondre à cette question sans connaître leur avis sur les prescriptions qu'ils ont reçues de Moïse: «Que vous a prescrit Moïse? leur demande Jésus. «Moïse a permis de renvoyer sa femme, répondent-ils, à condition d'établir un acte de répudiation». Quel drôle de réponse! Jésus ne peut pas laisser une chose pareille. «C'est en raison de la dureté de vos cœurs qu'il a formulé pour vous cette règle. Mais, au commencement de la création, Dieu les fit homme et femme. A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas!»! L'enseignement que véhicule notre Seigneur dans cet épisode est plein de savor. Il nous fait répartir au commencement, à l'origine de l'humanité comme cela est évoqué au chapitre premier du livre de la Genèse: «Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre» (Gn 1,1) et comme nous le lisons aussi dans l'évangile de saint Jean: «Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement auprès de Dieu. C'est par lui que tout est venu à l'existence, et rien de ce qui s'est fait ne s'est fait sans lui» (Gn 1,1-3). Le commencement de l'homme et de la femme, comme le commencement de leur union est en Dieu. Il est le fruit de la seule pensée divine. Porter atteinte à l'unité voulue par Dieu, c'est porter atteinte à l'unité de Dieu puisque l'alliance matrimoniale est à l'image de la fidélité de Dieu pour son peuple.

En parlant principalement du mariage, certains pourraient se sentir moins concernés. Ils diront, je ne suis pas marié, cela ne me concerne pas. Non, tous nous sommes concernés. La lettre aux Hébreux est très factuelle sur ce sujet: «Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés doivent tous avoir même origine». Nous sommes tous invités à l'humilité, à la kénose comme Jésus qui n'a pas retenu jalousement le rang qui l'égalait à Dieu. Mais il s'est anéanti, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes. Reconnu homme à son aspect, il s'est abaissé, devenant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté: il l'a doté du Nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur terre et aux enfers, et que toute langue proclame: «Jésus Christ est Seigneur» à la Gloire de Dieu le Père» (Ph 2,6-11).

Comme au peuple d'Israël à qui Dieu demandait de rester fidèle à ses commandements et à son alliance, le Seigneur nous invite aujourd'hui à revisiter, à renouveler et à revivre notre fidélité à sa Parole, à ses commandements et à sa volonté.

Pardon Seigneur pour nos nombreuses infidélités!

Abbé Serge BABINGUI
Diocèse de Nantes (France)

PROGRAMME DES OBSEQUES DE LA VEUVE BISSOULOU NEE MIAYENDA JEANNE

NDOKO BISSOULOU Guillaume, sœur Adolphine LOULOUNADIO et l'abbé Grace MIENANZAMBI, annoncent que les obsèques de leur mère et grand-mère, veuve BISSOULOU Née MIAYENDA Jeanne, membre de la scholas populaire de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, décédée le 21 septembre dernier à l'hôpital de base de Makélékélé, auront lieu le mardi 8 octobre 2024, selon le programme ci-après:

- 9h: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville
- 10h-11h: recueillement au domicile familial, 100 rue Loukolela à Talangaï, arrêt de bus libéré
- 12h: messe de requiem en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï
- 14h: Départ pour le cimetière du PK45;-17h: fin de la cérémonie.



Que son âme repose en paix.

INSTITUT SUPERIEUR POLYTECHNIQUE D'OYO

Une école aux grandes ambitions

Lancé il y a seulement un an, le 9 décembre 2023, l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) est sur de bons rails. C'est une école qui a de meilleurs lendemains, et qui ambitionne de rivaliser avec les grandes écoles du pays dans le domaine de la formation des jeunes aux métiers, avec une qualification correspondant au principe de l'offre et la demande. Grâce à la vision très porteuse de son promoteur l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, l'institut force déjà l'admiration.



Patrice Yao Koffi remettant les présents à ses hôtes

Projet social et pédagogique, l'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo n'est pas replié uniquement sur les étudiants d'obédience au catholicisme. Son ouverture lui permet d'héberger en son sein des étudiants en provenance des quatre coins du Congo et d'autres confessions religieuses. En une année d'exercice, l'institut vient déjà de bénéficier d'une semaine d'immersion dans les entreprises de la capitale économique Pointe-Noire, où les apprenants ont séjourné du 23 au 28 septembre 2024.



Pendant la cérémonie au Centre de formation d'ILOGS

Facilitée par les partenaires et bienfaiteurs qui ont compris l'intérêt d'accompagner cette école dès son lancement, la visite d'immersion à Pointe-Noire des étudiants de l'ISPSLO est porteuse d'innombrables fruits. Très prochainement, au moins une dizaine d'étudiants de cette première promotion seront reçus pour un temps de stage pratique à la Congolaise de raffinage (CORAF), a promis l'administrateur général adjoint de l'usine, Patrice Yao Koffi.



Après la visite de la base d'ENI Congo

Pendant leur séjour, dans les différents lieux et entreprises visités, les étudiants de l'ISPSLO ont fait figure honorable. Ils se sont fait distinguer pour la pertinence de leurs questions, qui ont retenu l'attention de leurs hôtes, et qui les ont aussi profondément marqués. En d'autres termes, les apprenants de cet institut ont su mettre à profit l'opportunité qu'a bien voulu leur offrir le promoteur et ses partenaires ou bienfaiteurs. Parmi eux, Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et administrateur général de la CORAF qui a mis à la disposition de la délégation des moyens logistiques conséquents. De même que le Centre Trainmar, école d'excellence du Centre congolais des chargeurs qui est le tout premier partenaire à avoir apporté son expertise à l'ISPSLO afin de matérialiser son projet de création. Ayant débuté avec trois filières: Transport et logistique, Economie numérique, Gestion comptable et du personnel, l'institut entend s'étendre et s'élever très rapidement, pour prendre véritablement son envol. Avant Pointe-Noire, les étudiants de l'ISPSLO avaient déjà visité les entreprises établies à Oyo: l'usine d'eau minérale Okiessi, l'entreprise Bon boeuf et d'autres.

Aristide Ghislain NGOUMA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

3^e COMITÉ DE POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BEAC

CEMAC: croissance prévue de 2,9% en 2024

Le comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) a tenu sa troisième session ordinaire de l'année 2024 le 23 septembre 2024, à son siège à Yaoundé, au Cameroun, sous la présidence de Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC, président statutoire de cette instance. Les conclusions de cette troisième session ont rassuré que l'évolution économique de la CEMAC est prometteuse, après que les membres ont pris connaissance de l'évolution récente de la conjoncture économique et des perspectives macroéconomiques, tant au niveau international que sous-régional.

Pendant la session, les membres ont échangé sur les principaux sujets liés à la politique monétaire de la BEAC. Le gouverneur a partagé les décisions prises par le comité de politique monétaire, à travers une conférence de presse donnée sous la forme présentielle et virtuelle suivie dans les différentes capitales des pays membres de la CEMAC. Le cadre macroéconomique économique et financier de la CEMAC, malgré la pression inflationniste, serait caractérisé, selon les perspectives, par une croissance projetée à 2,9 % en 2024, contre 2,2 % en 2023, suite à une bonne tenue des activités non pétrolières. Les tensions inflationnistes sont en baisse progressive autour de 4,2 % en 2024, contre 5,6 % en 2023. Concernant le déficit budgétaire, il est passé de 0,9 % du PIB en 2023 à moins 0,3 % en 2024. L'excédent du compte courant a connu une augmentation qui était de 2,1 % du PIB en 2023, passerait à 3,7 % du PIB en 2024. Le comité a noté une progression de la masse monétaire de 13,6 %, contre 9,1 % en

2023. Après l'analyse des évolutions économiques et financières, le comité de politique monétaire a décidé de maintenir inchangé le taux d'intérêt des appels d'offres. Edifiant les journalistes sur certaines préoccupations, le gouverneur a relevé que le taux d'inflation encore élevé est en recul tendanciel. A plus de 4 %, l'inflation est encore élevée. Cela s'explique par la vie chère. C'est ainsi que la politique monétaire est maintenue restrictive en vue de contrôler le niveau des masses monétaires. Au niveau de la sous-région, les banques commerciales n'ont pas des difficultés majeures pour accéder aux crédits, donc au refinancement auprès de la Banque centrale. Ce sont plutôt des entreprises qui éprouvent des difficultés auprès des banques commerciales. Concernant, le rejet de certaines pièces de monnaie dans certains pays membres de la CEMAC, la BEAC a besoin de retour pour maîtriser la question. Comment favoriser l'attractivité des investisseurs dans un contexte de croissance faible



Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC

pour permettre l'émergence et le développement des pays de la CEMAC, quand on reconnaît que les économies des Etats de l'Afrique centrale sont en panne de croissance avec le niveau élevé de la dette publique. A ce sujet, le gouverneur a souligné que des politiques structurantes pour relever le niveau de «notre croissance sont déjà adoptées. Il est question de les opérationnaliser pour relever le niveau de croissance de la sous-région. S'agissant des volumes élevés des importations, c'est du fait que les pays de la zone CEMAC sont fortement dépendants de l'importation. Cela s'explique par la forte pression des demandes des devises pour l'acquisition des biens et des services. La solution passe toujours par la production locale. Nous devons investir massivement dans nos industries de production locale afin d'inverser la tendance pour importer moins, mais exporter

davantage, en vue de renforcer notre réserve de change, mais également pour améliorer nos balances de paiement», a-t-il dit.

Le gouverneur Yvon Sana Bangui s'est néanmoins montré optimiste au vu des perspectives macroéconomiques et financières des Etats de la CEMAC. «La Banque centrale ne ménage aucun effort pour rendre sa politique monétaire efficace afin de contrer les pressions inflationnistes pour maintenir les prix, mais aussi de contribuer directement ou indirectement, via la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), au soutien à notre économie de la sous-région», a-t-il conclu.

La dernière session remonte au 24 juin dernier et la prochaine est prévue au mois de décembre.

Philippe BANZ

ENTREPRENEURIAT EN AFRIQUE

Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes pour mieux préparer l'arrivée de la ZLECAF

Sous la houlette de Jean Jacques Bouya, ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire des infrastructures et de l'entretien routier, la Jeune Chambre Économique du Congo Brazzaville, dirigée par Tatiana Soussa, a organisé du 27 au 28 septembre 2024 à Brazzaville, la conférence internationale des jeunes entrepreneurs d'Afrique francophone sur le thème: «Les défis des jeunes entrepreneurs d'Afrique francophone face à la ZLECAF». Objectifs: promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes afin de mieux préparer l'arrivée de la ZLECAF, encourager l'innovation et la créativité par la mise en avant d'exemples de réussite dans des secteurs variés, impacter en inspirant et en soutenant la génération des jeunes entrepreneurs leaders.

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) représente une étape majeure vers l'intégration économique du continent. Avec l'objectif d'unifier les 55 États membres de l'Union Africaine dans un marché unique pour les biens et les services. La ZLECAF promet de stimuler le commerce intra-africain, d'encourager l'industrialisation et de contribuer à une croissance économique durable. Pour leur éducation, les participants ont pris part à plusieurs panels: «Jeunes entrepreneurs d'Afrique francophone: l'opportunité que la ZLECAF offre...», «Membres de la JCECB: l'ambition de la JCECB face à l'entrepreneuriat des jeunes», «Les avantages de la zone économique: comment construire des partenariats solides dans l'espace des pays francophones».

La conférence de Brazzaville a mis en lumière les opportunités et les défis que la ZLECAF présente pour les jeunes entrepreneurs. L'accent a été mis sur la nécessité de politiques inclusives qui soutiennent l'innovation et l'entrepreneuriat, en particulier parmi les jeunes, qui constituent la majorité de la population africaine. Jean Jacques Bouya, figure emblématique de la politique et du développement infrastructurel au Congo, a joué un rôle clé dans la facilitation de cet événement. Sa vision pour le développement économique du Congo s'aligne avec les aspirations du président Denis Sassou Nguesso et de la ZLECAF à transformer l'Afrique en un pôle économique mondial. C'est ainsi qu'il a indiqué aux participants la créativité, la réactivité et la détermination des jeunes



Photo de famille après le lancement des travaux

entrepreneurs engagés dans le processus de transformation positive, est un atout majeur pour le développement du continent. Tatiana Soussa, à la tête de la Jeune Chambre Économique, a également été un pilier dans l'organisation de la conférence, soulignant l'importance de l'entrepreneuriat jeune et dynamique comme moteur de changement et d'innovation pour le développement de l'Afrique en général, et du Congo en particulier. La conférence a également servi de plateforme pour discuter des stratégies visant à surmonter les obstacles auxquels les jeunes entrepreneurs sont confrontés, tels que l'accès au financement, la complexité des réglementations commerciales et la néces-

sité d'une plus grande coopération régionale.

Cette conférence a été un pas en avant significatif pour engager les jeunes dans le dialogue sur la ZLECAF et pour explorer les voies qui permettront de transformer les défis en opportunités tangibles pour l'avenir économique de l'Afrique.

Cet événement a réuni les jeunes entrepreneurs de 13 pays d'Afrique francophone: le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la RDC, le Congo, le Tchad, Les Comores, Madagascar, le Burundi, le Mali, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Gaule D'AMBERT

Maitre Félix MAKOSSO LASSI

Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, 1^{er} étage Immeuble abritant le Restaurant Jaipur, face CONGO Telecom
Centre-ville, République du Congo
Boite Postale: 1444, Tél. OO (242) 04.423.14.44
E-mail: Officemakossolassi@gmail.com

MISE A JOUR DE LA SOCIETE DENOMMEE
LUXE SERVICES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
Siège social: 73 rue Kimpandzou, Moungali.
République du Congo,
RCCM: CG-BZV-01-2015-B13-00142.

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société dénommée «**LUXE SERVICES**» Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle. reçu par Maitre Félix MAKOSSO LASSI, Notaire en la résidence de Brazzaville et enregistré aux domaines et timbres de la plaine le 04 mars 2024 sous le folio **043/5 N 01487**, l'associé unique de ladite société décide de modifier et d'étendre l'objet social aux nouvelles activités, de transférer le siège et de mettre à jour les statuts ainsi qu'il suit:

Objet social: La société a pour objet tant au Congo qu'à l'étranger:

- Boutique et vestimentaire (vente d'habillement et accessoires);
- Prestation de services notamment location des chapiteaux, chaises. véhicules et divers;
- Décoration (salle de fête, conférence, séminaire, voiture);
- Fabrication, fourniture et vente des produits d'entretien, de ménage, produits cosmétiques et divers;
- Vente et fournitures des matériels informatiques, paramédicaux et mobiliers de bureaux;
- Imprimerie et reprographie.

Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient. pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement.

En conséquence de ce qui précède, l'article 2 des statuts a été modifié.

Siège social: Le siège social est fixé Brazzaville au n°73 rue Kimpadzou, Arrondissement 4 Moun-gali

DEPOT LEGAL: A Brazzaville, au Greffe du Tribunal de commerce sous le n° **CG-BZV- 01-2024-D-00128** du 05 Mars 2024.

MENTION MODIFICATIVE RCCM: Mention modificative a été portée au RCCM de Brazzaville en date du 05 mars 2024 sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-08818**.

Pour avis
MAITRE FELIX MAKOSSO LASSI
NOTAIRE

ANNONCE LEGALE

Monsieur **ADJIBI YOUSOUFOU AKOREDE** annonce la perte de la copie initiale de son titre de propriété n°1062 portant sur sa propriété immobilière sise sur l'Avenue Nelson MANDELA, Centre-ville, Poto-poto, Brazzaville, Cadastrée, Section O, Parcelle 132, d'une superficie de 559,49 m²

Toute personne ayant retrouvé la copie initiale dudit titre foncier ou titre de propriété est priée de la déposer à la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière sise à la Direction Générale des Impôts et des Domaines, en face du super marché **PARK N SHOP** à côté de **SPORAFRIC**, Centre-ville, Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} octobre 2024

ADJIBI YOUSOUFOU AKOREDE

Tél: 06 668 32 20/ 05 551 23 72

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 6443 du 29/11/21	Section :C; bloc: 58; Pile: 22 (ex 212), Sup: 271,29 m2	212, Avenue Ma Nganga (ex Nkouka batéké)	Bacongo	MOUNKALA Delphina Rita
02	N°8099 du 04/07/24	Section :BH2; bloc :104 bis; Pile: 13 bis, Sup. 197,28 m2	Quartier Massissia	Madibou	BINIAKOUNOU Junior Bienvenu
03	N° 9016 du 12/07/24	Section :BH2; bloc: 28; Pile: 04; Sup : 639,74 m2	22 Rue Nsendé (Qtier Massissia)	Madibou	NKOZO Claise C & NKOZO Andrei C
04	N°31917 du 13/05/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup. 1107,34 m2	Rue Ngoua	Pool	OKOUYA Edourd Denis
05	N° 7244 du 06/03/23	Section :AT2; bloc : 102; Pile : 10; Sup. 328,30 m2	Rue Diafouka Théophile (la Base)	Mfilou	NKOYA Pascal
06	N°9000 du 04/07/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 324,92 m2	Rue Mpoullili Philippe (Qtier Mayanga)	Madibou	BIKAZEBI Myster
07	N° 5018 du 23/08/19	Section : -, bloc: -, Pile -, Sup: 3503,30 m2	Quartier MAKOUMBOU	Pool	Bahouamio Davien Brice Hervé
08	N° 9024 du 19/07/24	Section : -; bloc : -, Pile : -, Sup : 399,70 m2	4, rue Chinoise (Q Makabandilou)	Djiri	MADZOU Gelany Jochrist
09	N°9053 du 05/08/24	Section : C;bloc : 55; Pile : 25 et 26, Sup : 269,93 m2	366 et 366 bis, Rue Docteur Cureau	Bacongo	MALONGA Arsène Louis Robert
10	N°9040 du 29/07/24	Section : E, bloc :67; Piles : 06; Sup 364 ,55 m2	4, rue Kitengué (Q Matiabou)	Bacongo	LOUSSAKOU Dieudonné
11	N° 9038 du 21/06/24	Section : F; bloc : 115; Pile : 02; Sup :304,14 m2	244, Avenue Matsoua	Bacongo	BILONGO Divine Cindy Ornella
12	N° 29070du 12/08/22	Section : B2; bloc : 37; Pile : 10; Sup : 341,999 m2	31 Rue NGABANDZOKO	Makélékélé	NZONZI TSIMBA TSONDA
13	N° 32607du 17/06/24	Section : -, bloc -, Pile -, Sup : 1176, 71 m2	Village Bimé	Mfilou	MASSAMBA Pepin Sylvain
14	N°7893 du 5/04/24	Section :C2; bloc : 17(ex15), Pile :06 bis(ex3) et 12(ex8 Sup : 553,62 m2	109, Rue Mabi (ex rue Alexandry)	Bacongo	MVILA MIANTOUNOU Bricette Letycia
15	N°9003 du 05/07/24	Section : -, bloc : - Pile : -; Sup : 166, 35 m2	Avenue Sébstien Mafouta (Qtier Nganga I	Pool	BUTERA SUZY NDUWERA
16	N°32368 du 17/06/24	Section : -, bloc : -, Pile : -; Sup : 399, 12 m2	Village Bimé (Qtier 711 case Barnier)	Mfilou	MASSAMBA Madh Marian
17	N° 9066 du 09/08/24	Section :F; bloc 35 Pile : 10; Sup : 183, 02 m2	55 Rue Ngolo Tchissambou (ex rue Moll)	Bcongo	MAMPOUYA MOKONO JEAN Richard G
18	N°9070 du 09/08/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 25,229,50 m2	Village Loukoko	Pool	NZENZA-MALONGA C & PIERRE Wesly
19	N °9071 du 09/08/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 52080,52 m2	Village Loukoko	Pool	NZENZA-MALONGA C & PIERRE Wesly
20	N° 32006du 30/05/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 1600, 00 m2	01, rue Ibara Ange (Q Nkombo-Matari)	Mfilou	IBARA née BIBOUSSI NSIKASSISSA Elsie L
21	N° 9075 du 09/08/24	Section :C2; bloc : 61; Pile : 7bis, Sup.195,71 m2	86, Rue Docteur Cureau (Q 29 Mpissa)	Bacongo	MBITA Proxim Yannick J
22	N° 7333 du 24/04/23	Section :AR2; bloc : 62; Pile :17; Sup : 1202,24 m2	12, Rue Mandziona, Q Sangolo	Madibou	NDIADAMBA MASSAMBA Cécile
23	N°32344 du 23/08/24	Section : P13B; bloc : 130; Pile : 1, Sup.296, 13 m2	P13-065/V SOPROGI	Moungali	MORLENDE OCKOUNDZI Amilcie Rosalie
24	N°9108 du 29/08/24	Section : AS2; bloc : 124; Pile : 03; Sup.417, 91 m2	Rue Mabandza (Qtier Mayannga)	Madibou	MALELA née NSOUMBOU NTONA Lisette
24	N° 9075 du 12/08/24	Section : -; bloc : -, Pile : -, Sup : 800,00 m2	Nganga-Lingolo (Kélékélé)	Pool	SAHIN ERGUL
26	N° 8030 du 24/06/24	Section :C3; bloc :97; Pile :7bis, Sup 127 :05 m2	72 ter Rue des Palmiers (Q Ngassa)	Makélékélé	LEMIGUI Daphny Rachid C
27	N° 8020 du 17/06/24	Section : C3; bloc : 14; Pile : 5, Sup 401,44 m2	Case n° 1Av Fulbert Youlou (	Makélékélé	Enfants KONANGA
28	N°7915 du 22/04/24	Section : AD4; bloc : 19; Pile : 34; Sup : 1477, 46 m2	Rue Souamounou Gilbert Q MAFOUTA	Madibou	DIBANTSA Gervais Aurélien
29	N° 9031 du 24/07/24	Section : AN2; bloc : 225; Pile : 7bis, Sup 202,62 m2	16 bis, Rue Kiélé Tenard (Qtier Mbouala)	Mfilou	MBIMA-MFOUNOU Francine
30	N° 7458 du 05/07/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 1499,99 m2	Ntari-Ngouari	Pool	MAHOUAHOUA Thecle Corine
31	N°8014 du 12/06/24	Section :BH; bloc : 90; Pile : 11ter, Sup : 399, 06 m2	9 bis, Rue Nkoukou Philippe (quartier M)	Madibou	SAYA MABA Kétsia
32	N°7663 du 30/10/23	Section : AP2 (ex AP); bloc : 195; Pile : 7, Sup : 332,85 m2	15 rue Kimbédi (Q Indzouli)	Madibou	KIABYA MASSENKO Gilles Medy
33	N° 9005 du 05/07/24	Section :BK; bloc 71; Pile :31, Sup : 353,31 m2	58, Rue Kimbémbé Raoul (Qtier Mbouono)	Madibou	Enfants BANSIMBA Séraphin
34	N°9025 du 22/07/24	Section :B2 ;bloc :76; Pile : 2; Sup : 182, 44 m2	79, Rue Inda (Qtier Diata)	Makélékélé	MOUNTOU Yannick
35	N°9001 du 04/07/24	Section : BI; bloc : 113; Pile : 02 : Sup : 333, 04 m2	Rue non dénommée	Madibou	LOUKONDO DIAFOUKA N M C et enfants
36	N° 7948 du 10/05/24	Section : AS, bloc : 47; Piles : 11bis; Sup 170,86 m2	Quartier Mayanga-Moussosso	Madibou	SAMBA MAMBOU Juliety Herger
37	N° 7480 du 18/07/23	Section : G, bloc : 3; Piles : 7, Sup 221, 14 m2	2, RUE Mangounza (ex rue Sourcouf)	Bacongo	MINGUI Samuel
38	N°8021 du 19/06/24	Section : AP2, bloc : 37; Pile : 5bis; Sup : 189,52 m2	7 Rue Ngambio (Qtier Indzouli)	Mfilou	Enfants MOUKALA TSOUNMOU Florent
39	N°7502 du 28/08/23	Section : B2, bloc : 47 : Piles : 08 bis, Sup : 261,37 m2	96, Avenue du 5 février (Quartier Diata)	Makélékélé	Enfants SAMBA KOUNOUNGA et SAMBA B
40	N° 7891 du 04/04/24	Section : G; bloc : 8; Pile : 4, Sup : 297, 31 m2	3, Rue Ibara Joseph/ex Beranger (Qtier S	Bacongo	Mr et Mme ABOU
41	N° 9072 du 09/08/24	Section : C2; bloc : 120; Piles : 01(ex 387), Sup : 289,09 m2	387, Rue Guynémer (Qtier 29 Mpissa)	Bacongo	PAKU Christ
42	N° 9101 du 28/08/24	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup : 5000,00 m2	Village Imbimi	Pool	MBOUSSA Simplicie
43	N°8009 du 05/06/24	Section A(ex A2), bloc :104(ex123) : Pile :9 et 10(ex01), Sup :801,76 m	17qter, rue Matiabou-13, rue Mpiaka	Makélékélé	Assemblée Chrétienne d'Evangelisation (A.C.E)
44	N° 7296 du 05/04/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup :411,27 m2	Quartier Mayanga	Madibou	NTOMBO NKOUNKOU Kathlaine D
45	N° 9042 du 30/07/24	Section AI, bloc : 129; Pile :1; Sup : 410,14 m2	13bis, Rue Missamou (Qtier Kinsoundi)	Makélékélé	MALONDA KISSALOU Flore
46	N° 9091 du 20/08/24	Section : AS2; bloc :110; Piles : 03; Sup 394,63 m2	Avenue Loutaleno Albert (Qtier Mayanga)	Madibou	TCHIANGANA Arlette Murielle
47	N° 9030 du 30/07/24	Section :AT2, bloc : 120; Piles : 01bis, Sup 164,16 m2	43 bis, Rue Ngatalie (Q Ngambio)	Mfilou	NGOTENI Sophie
48	N°9014 du 12/07/24	Section : G, bloc : 14; Piles : 10(ex 5), Sup 172,26 m2	15 bis, Rue Nzoungou (Q Samba)	Bacongo	ITOUA APOYOLO Francine Sylvia
49	N° 6566 du 31/12/21	Section : -, bloc : -, Piles : -, Sup 677,38 m2	Rue Diambou Corneille Q Mayanga	Madibou	EMOUENGUE MALAHOUÉ Gabriel Jessy V
50	N°7133 du 28/12/22	Section :C, bloc : 22; Piles : 8(ex 73),Sup 206,49 m2	73, Rue Jeanne d'ARC	Bacongo	MPASSI Pierre

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2024

Pour l'Insertion légale

Le chef de Bureau, Alban Pie X OTORO

MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«GLOBE QUATRE IMMOBILIERE»

Société en Liquidation
Société Civile Immobilière
CAPITAL: 5.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Tchimbambouka, zone Mvouassa
B.P: 5035
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du huit août deux mil vingt-quatre, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **GLOBE QUATRE IMMOBILIERE SCI**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, quartier Tchimbambouka, zone Mvouassa.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Décidé après avoir entendu lecture du rapport de la liquidatrice amiable, d'approuver les opérations de liquidation, le rapport de la liquidatrice ainsi que les comptes définitifs de liquidation qui en résultent, faisant ressortir un solde négatif;
- Donné quitus à la liquidatrice de sa gestion et la décharge de son mandat;
- Cédé à titre gratuit aux quatre (04) associés les deux (02) biens immobiliers ayant les références cadastrales ci-après:
- Parcelle n°16, Bloc 123, Section BP, Superficie 988,50m², objet du titre foncier n°6498;
- Parcelle n°/, Bloc 19, Section AU, Superficie 3 217,29m², objet du titre foncier 21489.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 12 Octobre 2023 sous le n°CG-PNR-01-2023-M-02746.

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE

AVIS D'ANONCE LEGALE POUR LA SOCIETE PALCO

Au terme de la réception des actes par Maitres Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe-Noire, immeuble CNSS Avenue de Gaule BP: 4171, du RCCM CG/PN-R/10B 1713 et portant les modifications suivantes dans le cadre de la société PALCO SARL, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000 000 FCFA ce qui suit:

1- Approbation des comptes annuels des exercices 2021, 2022 et 2023:

Au terme de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/06/2024, les associés ont décidé unanimement d'approuver les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023,

2- Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023:

Au terme de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/06/2024, les associés ont décidé unanimement que les résultats des exercices 2021, 2022 et 2023 seront reportés à nouveaux,

3- Renouvellement du mandat du gérant:

Au terme de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20/06/2024, les associés ont décidé unanimement de renouveler le mandat du gérant monsieur Christien SONAGOU SINGHE pour une durée de 02 ans renouvelable à compter du 20/06/2024.

POUR MAITRE Hugues Anicet MACAYA BALHOU

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Le commissaire colonel-major Jean Achille Willy BOUNSOUNGOU a le regret d'annoncer aux parents amis et connaissances en général, et aux frères d'arme, en particulier, le décès de sa mère, Madame BOUNSOUNGOU née Moussounda Pauline, survenu le dimanche 29 septembre 2024 au CHU de Brazzaville.

La veillée se tient au n°53 rue MBA-MOU, Texaco-Tsiémé, à Talangaï (Référence Ecole de la Tsiémé).

Le jour des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.



Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA

Notaire, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, sis 215 bis, Rue de la Musique Tambourinée Centre-ville Tél.06.648.85.831 05.542.17.01
E-mail: bertinmandilou@Yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

AYANNA

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 F CFA Siège: 50, Rue Mbochis
(Poto-poto)

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société dénommée «**AYANNA**», ils ont été reçus par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA en date à Brazzaville du treize 2024, dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de la Plaine sous Folio 170/11, n°7252, il a été procédé à la Dissolution Anticipée de ladite Société sus énoncée.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le treize septembre 2024, conformément à la loi.



ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879; 04 0281395
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussysyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

AFRICA OIL & GAS CORPORATION DISTRIBUTION

En sigle «**AOGC DISTRIBUTION**» ayant pour nom commercial «**AFRIC**».
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL SOCIAL DE (4.383.133.004) DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 109, BOULEVARD DENIS SASSOU NGUESSO, MPILA
B.P. 15073 BRAZZAVILLE,
RCCM : CG-BZV-01-2011-B14-00037
REPUBLIQUE DU CONGO

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus en dépôt par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date du 13 Août 2024 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 27 Août 2024, sous Folio 157/2 N°7005 pour le dépôt d'un Procès verbal des Délibérations de la Réunion du Conseil d'Administration de la société AFRICA OIL & GAS CORPORATION DISTRIBUTION SA avec CA, ayant conduit au second dépôt d'un Procès-verbal des Résolutions de la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 Août 2024 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 27 Août 2024, sous Folio 157/4 N°7007, il a été procédé au mécanisme de Réduction/Augmentation du Capital social de la société sus mentionnée. Il en ressort à cet effet les résolutions suivantes:

- Sur Procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 14 Novembre 2023: le Conseil d'Administration après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire au compte sur l'opération de Réduction/Augmentation du Capital social, a reconnu l'intérêt d'une telle opération, et décide par ailleurs de convoquer en date du 15 novembre 2023 les Actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de procéder à la validation de la proposition.

solutions de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Novembre 2023 : Après délibération, la proposition de Réduction/Augmentation du Capital social, a été votée à l'unanimité. A cet effet, l'Assemblée a résolu de réduire le capital social à 500.094.740 FCFA, puis l'augmenter à hauteur de 4.383.133.004 FCFA, avec le nombre d'actions maintenu à 10.000.

En conséquence, le capital augmenté de la société est fixé à la somme de Quatre Milliards Trois Cent Quatre Vingt Trois Millions Cent Trente Trois Mille Quatre (4.383.133.004) Francs Cfa. Ce Capital libéré intégralement, est composé de Dix Mille (10.000) Actions d'une valeur unitaire de Quatre Cent Trente Huit Mille Trois Cent Treize Virgule Trois Mille Quatre (438.313,3004) Francs Cfa. Elles sont Numérotées de 01 A 10.000.

Cette Mise à Jour a été procédée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville à la date du 12 Septembre 2024 sous le numéro de formalité CG-BZV-01-2024-M-10451.

Dépôt de deux expéditions des Statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU

- Par la suite, d'après le Procès-verbal des ré-

EDUCATION

Les élèves renouent avec le chemin de l'école

L'école a rouvert ses portes le 1^{er} octobre 2024, sur l'ensemble du pays. Pour se rendre compte de l'effectivité de cette rentrée scolaire, les ministres Jean-Luc Mouthou de l'Enseignement général et Ghislain Thierry Maguessa Ebomé de l'Enseignement technique ont effectué des rondes dans quelques établissements scolaires de la ville de Brazzaville.

Le ministre Jean-Luc Mouthou et d'autres cadres de son département ont visité les CEG et lycée 28 novembre 1958, et l'école primaire de SOPROGI à Moukondo, dans le 4^e arrondissement Moungali. Partout, l'on a constaté, malgré l'effectivité de la rentrée, une présence timide des apprenants. Le personnel enseignant, quant à lui, était à son poste, en dépit de quelques grincements de dents des enseignants communautaires qui revendiquent leur intégration à la Fonction publique et plaident pour le paiement des arriérés de leur bourse accumulés depuis le mois de mai de cette année. «*Nous les enseignants communautaires, nous avons la volonté de travailler, mais seulement la bourse qui nous est due arrive au compte-gouttes. La preuve est qu'à la veille de la rentrée, nous sommes incapables de payer les fournitures scolaires à nos enfants faute de moyens. Nous*

souhaitons que le Gouvernement pense à nous d'ici à la fin de la semaine comme annoncé pour que nous puissions faire face à nos charges, parce que venir enseigner sans bourse est un sacrifice», a dit Francis K., enseignant communautaire à l'école primaire de SOPROGI B. Il a fait savoir, à propos du recrutement, qu'il y a des collègues communautaires qui totalisent déjà une décennie voire plus sans être recrutés, et cela démotive.

Du côté du lycée 28 novembre 1958, Derick Mouanda, enseignant de français, présent en classe avec une dizaine d'élèves, a invité les parents d'élèves à créer, nonobstant la conjoncture difficile, les conditions pour envoyer les enfants à l'école, parce qu'il très difficile de combler un retard scolaire. «*C'est la semaine de révision pour essayer de mettre les apprenants dans le bain, après trois mois de vacances*». Au terme de sa ronde, Jean-



Le ministre et sa suite au lycée 28 novembre 1958

Luc Mouthou, satisfait, a dit : «*Nous avons constaté que la rentrée a bel et bien eu lieu à Brazzaville. Et je voudrai, ici, interpeller les parents qui, j'imagine, ont éprouvé quelques difficultés à organiser cette rentrée des classes, en faisant le nécessaire pour que très rapidement les enfants puissent regagner les salles de classe, parce qu'il en va de leur avenir et de l'avenir de notre nation*». A l'endroit des syndicats, il a dit être ouvert à toutes négociations. «*Notre porte reste ouverte pour échanger sur les questions qui minent notre système éducatif. Nous avons aussi souhaité que les enseignants communautaires se regroupent en un seul mouvement qui va être notre interlo-*

cuteur de tous les temps, afin que nous puissions traiter de façon plus sereine les questions liées au recrutement de cette catégorie de personnel». Il a en outre rappelé que la promesse a été faite aux enseignants communautaires pour qu'un trimestre leur soit très rapidement payé. «*En ce qui concerne les enseignants bénévoles et finalistes, des mois leur seront payés pour leur permettre de retrouver leur dignité, afin qu'ils regagnent leurs lieux de travail pour que nous puissions, ensemble, participer à la construction de notre système éducatif*», a-t-il rassuré.

Esperancia MBOSSA
OKANDZE

Jean-Luc Mouthou invite les plateformes syndicales à la discipline

A l'orée de la rentrée scolaire 2024-2025, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, a lancé, jeudi 26 septembre dernier, des consultations pour un dialogue avec les syndicats du sous-secteur de l'enseignement général. C'était une communication et une discussion visant à trouver un accord. Le dialogue, c'est la concertation en vue d'un accord. En effet, un dialogue sans accord ne sert à rien.

En pédagogue, le ministre de l'Enseignement général a initié des séances de travail avec les différentes plateformes syndicales pour épinglez les revendications mentionnées dans le cahier des charges. Sur la table des négociations, la question des affectations des anciens enseignants volontaires, actuels fonctionnaires, qui tarde

à venir et leur prise en charge par la solde ainsi que les textes d'application; le recrutement des enseignants communautaires; le paiement de la bourse qui perdure; le rappel de solde d'activités; la prise en charge de la location familiale; le statut particulier de l'enseignement; le paiement des arriérés de solde. Ces échanges entre ministère de tutelle et plateformes syndi-



Jean-Luc Mouthou (au milieu) pendant les consultations avec les syndicats. Les enseignants ont été réveillés afin de trouver des approches de solutions.

Pascal BIOZI KIMINOU

ENSEIGNEMENT GENERAL

Une politique nationale de l'éducation non formelle en perspective

La 26^e session du conseil de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation s'est clôturée le 21 septembre 2024 à Brazzaville, avec à la clé une dizaine de recommandations allant dans le sens de l'amélioration de l'offre éducative non formelle. Cette session s'est tenue sur le thème : «*Enjeux et défis de l'éducation non formelle dans le système éducatif congolais*».

Au cours de cette rencontre qui a rassemblé les acteurs du sous-secteur de l'éducation générale venus des quatre coins du Congo, il s'est agi de susciter, non seulement l'adhésion de la communauté éducative nationale sur les activités de lutte contre l'analphabétisme, mais aussi, l'appropriation par les animateurs des administrations scolaires, du principe que si le circuit formel de l'école donne à l'apprenant des connaissances et compétences reconnues par les diplômés qui

permettent l'accès aux études supérieures, «*l'éducation non formelle ajoute à la personne, tout au long de sa vie, les opportunités d'apprentissage qui lui font acquérir les compétences pratiques indispensables à la vie courante*». Rendez-vous annuel pour décider sur l'avenir de l'école congolaise, la 26^e édition s'est déroulée sous forme d'ateliers et de travaux en plénière. A cela s'ajoutent les communications des partenaires



Les officiels à l'ouverture de la 26^e session du conseil

techniques et financiers; l'évaluation des 16 recommandations de la session précédente et l'exposé de cadrage fait par Moïse Balonga, enseignant à l'école normale supérieure (ENS) de l'université

Marien Ngouabi. Pour lui, l'éducation non formelle, quoique reconnue comme le deuxième pilier du système éducatif congolais, bénéficie de moins en moins de l'attention des décideurs. Et

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Le collège intersyndical déclenche une grève générale et illimitée

Réuni au siège du SYNESUP à Brazzaville, lundi 30 septembre 2024 à Brazzaville, le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi a fait le point sur les suites données par les autorités du pays au préavis de grève du 26 septembre 2024 et la conduite à tenir. Après le compte-rendu fait par sa coordination, le collège intersyndical s'est indigné de «*l'indifférence totale du Gouvernement face aux problèmes qui se posent aux travailleurs de l'Université Marien Ngouabi*» et a décidé de déclencher une grève générale et illimitée à compter du mardi 1^{er} octobre à 7h00.



La coordination de l'intersyndical pendant la déclaration

Cette grève ne pourra être levée que si les points ci-après trouvent totale satisfaction: le paiement de tous les salaires dus aux travailleurs de l'Université Marien Ngouabi; le paiement de toutes les heures diverses dues depuis 2018 aux travailleurs de l'Université Marien Ngouabi; la signature d'un nouveau protocole d'accord, gage d'une paix sociale au sein de l'alma mater.



Les membres du collège intersyndical

Ce débrayage a pour corollaire la suspension de toutes les activités académiques et celles relatives aux concours, à l'exception des soutenance de thèses de doctorat unique. Le collège intersyndical met en garde quiconque voudrait faire de la récupération politique de cet avis de grève.

Gaule D'AMBERT

pourtant, a-t-il dit, l'éducation non formelle, sérieusement mis en place au sein d'une communauté sociale, est susceptible d'enclencher son développement intégral. D'où, plusieurs actions visant l'amélioration de l'accès de l'équité et de la qualité des apprentissages méritent d'être menées, a-t-il suggéré.

A propos de l'évaluation des recommandations de la 25^e session, l'on peut retenir que sur les 16, six ont intégralement été exécutées, sept en cours d'exécution. Les trois autres n'ont pas été mises en œuvre pour des raisons d'ordre technique, à entendre Guy Kokolo Boungou, inspecteur itinérant à l'inspection générale de l'enseignement général.

Toutes les informations développées quatre jours durant lors des travaux en ateliers et en plénières ont suscité de fructueux échanges qui ont débouché sur 11 recommandations, en l'occurrence l'élaboration de la politique nationale de l'éducation non formelle; la création et la construction des centres d'alphabétisation et d'éducation spécialisée dans tout le pays; l'augmentation de la ligne budgétaire allouée à la branche de l'éducation non formelle. Aussi faut-il ajouter la réouverture des centres professionnels pour

l'éducation non formelle; l'affectation d'un quota significatif des animateurs d'alphabétisation dans le recrutement à la Fonction publique; l'ouverture des filières de formation des animateurs d'alphabétisation à l'école normale des instituteurs (ENI) et à l'ENFICE (Ecole nationale de formation initiale et continue des enseignants) de Mouyondzi ainsi que la filière de formation des enseignants spécialisés à l'ENS. L'harmonisation des programmes et manuels de l'éducation non formelle; la dotation des directions générales et centres du ministère de l'enseignement préscolaire en moyens roulants et nautiques et l'électrification des centres d'alphabétisation existants, surtout que les cours se déroulent généralement la nuit dans ces centres. A la clôture des assises, Mme Régine Tchicaya-Oboa, directrice de cabinet représentant le ministre de l'Enseignement préscolaire, a félicité les participants pour leurs contributions à la réussite de cette session. Elle a dit espérer que les recommandations formulées donneront aux conseillers matière à réflexion sur les tâches à accomplir durant l'année scolaire 2024-2025.

E.M.O

MUSIQUE / PALAIS DES CONGRES

La slameuse Mariusca Moukengue a tenu le public en haleine

C'est dans une salle du palais des Congrès de Brazzaville noire de monde que s'est produite la slameuse congolaise Mariusca Moukengue, samedi 28 septembre 2024. Estimé à plus de 1000 spectateurs, le public a été emballé par la pertinence des textes et des thèmes abordés dans le slam de l'artiste. L'art et la culture, selon Mariusca, doivent être utilisés pour véhiculer des messages de sensibilisation contre divers abus telles que les violences faites aux femmes.

En super forme, la slameuse Mariusca qui a su valoriser l'art oratoire du slam au Congo-Brazzaville, a touché les cœurs de ses fans à travers ses textes, ses pas de danse et son attachement à la culture congolaise. "Un spectacle reste un spectacle et là c'est un spectacle du slam, c'est beaucoup de choses, c'est beaucoup d'émotion et beaucoup de travail, on sent que les artistes ont travaillé et Mariusca a fait un excellent travail comme d'habitude", s'est exclamé un spectateur qui n'a pas dissimulé ses émotions. De l'avis d'autres spectateurs présents dans la salle, "la prestation de Mariusca était juste. C'était trop beau à voir, surtout la partie où elle a chanté en Ndassa. Les absents ont eu tort. Félicitations et bonne continuation à elle."

"Mariusca et ses invités venus lui apporter leur soutien ont tenu le public en ha-

leine pendant environ deux heures. Ils se sont succédé les uns après les autres. En tant que porteuse de voix, Mariusca pense qu'il est important de mettre en avant des messages qui nous rendent fier de nos origines et de nos valeurs culturelles pour savoir où nous allons"



Mariusca pense qu'il est important de mettre en avant des messages qui nous rendent fier de nos origines

L'artiste-slameuse Mariusca Moukengue s'est dite honorée de la présence et, surtout, de la participation du public: "Je suis très honorée que le public ait fait le



La slameuse Mariusca a emballé le public par la pertinence de ses textes

déplacement. Très enchantée de voir qu'ils ont réagi à nos textes, très heureuse et privilégiée de voir qu'ils

parce que la musique adoucit les mœurs et le slam parle au cœur. Ces messages là, nous permettent aussi d'être fiers de qui nous sommes parce que nous avons cette connaissance de nos valeurs, de notre authenticité. Et donc, le slam, nos arts sont un canal s'il faut dire d'expression et aussi de communication."

Après ce coup de maître, Mariusca va continuer sa course avec la promotion de son premier album intitulé: "Ilimbi".

De ce fait, il est prévu une autre tournée internationale qui débutera au mois d'octobre au Canada et qui passera par la Côte d'Ivoire. Bon vent à l'artiste!

Alain-Patrick MASSAMBA

EDITION

Avec "Les Olympes noirs" d'Henry Moucle, Thierry Sinda lance TSM éditeur

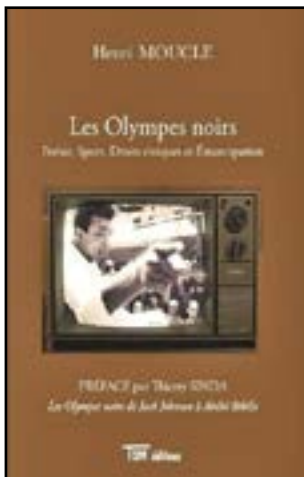
Poète et universitaire d'origine congolaise, Thierry Sinda est à l'origine du Printemps des Poètes des Afriques et d'Ailleurs qui tiendra sa vingt-deuxième édition en mars 2025 à Paris. Auteur de plusieurs ouvrages, il vient de lancer son propre label: TSM éditeur, avec "Les Olympes noirs" du poète martiniquais Henri Moucle, à l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024. Dans cette interview, le fils du renommé Martial Sinda, professeur honoraire à la Sorbonne, premier poète de l'Afrique Équatoriale française et chercheur de premier plan parle, notamment de ce livre qui célèbre les premières figures noires s'illustrant dans le sport au niveau olympique et mondial, à une époque où les préjugés racistes à l'encontre du Noir battaient leur plein.

****Pourquoi avoir créé TSM éditeur et lancé Les Olympes noirs pendant les J.O. Paris 2024?**

*C'est une coïncidence. Henri Moucle m'avait déjà confié ses poèmes constituant "Les Olympes noirs" depuis trois ou quatre ans. Il est vrai que les JO Paris 2024 qui se passaient dans notre ville ont reboosté le projet éditorial. N'ayant pas trouvé un éditeur qui ne dénaturerait pas le concept que j'ai imaginé, je l'ai édité moi-même. "Les Olympes noirs" n'est en rien un livre de circonstances, mais un livre authentique, un livre-phare qui en appelle d'autres.

***Quel est le thème de ce livre?**

****Les Olympes noirs** est le premier livre en francophonie qui met en avant le rôle des premiers sportifs noirs de niveau mondial ou olympique dans la



La couverture du livre

lutte contre les discriminations raciales. Le propos de Moucle porte essentiellement sur des sportifs noirs américains de 1908 à 1968. 1908, c'est pour moi le manifeste vivant Jack Johnson, premier Noir champion du monde de boxe poids lourd en battant un Blanc. C'est un séisme face à l'ordre établi: un Noir descendant d'esclave, qui avait jadis le statut de «bien



Henri Moucle et Thierry Sinda

meuble» sur lequel son maître blanc avait droit de vie et de mort; un Nègre, à cette époque ségrégué et mis au ban de la société, va battre un Blanc sur un ring de boxe. 1968, c'est le Civil Rights Act, la loi qui met fin sur le papier aux discriminations raciales aux États-Unis. C'est cette année aux JO de Mexico que Tommie Smith et John Carlos vont sur le podium du 200 m, où ils s'illustrent, lever le poing à la manière des Black Panthers pour dénoncer, au monde entier, le racisme institutionnel dont les Noirs sont victimes à travers le monde.

***Quel est le concept que vous avez conçu pour cet ouvrage?**

****J'ai souhaité faire un livre atypique mêlant poésie, photo et prose, et petite et grande**

histoire de manière chronologique. Ainsi pour chaque figure que nous avons choisie il y a: une photo, une mini-biographie dont je suis l'auteur, et le poème «biographique et événementiel» d'Henri Moucle (pour reprendre les termes de feu la princesse poétesse malgache-comorienne Houria). Le tout se répand dans des vases communicants. Certains éditeurs m'avaient proposé de remplacer les photos par des dessins (peut-être pour des questions de coût de fabrication), mais j'ai refusé car ce ne sont pas des êtres imaginaires, pas des êtres de papier, mais des êtres réels qui ont existé et qui sont pour la plupart passés aux oubliettes... Dans le mouvement de ce que j'appelle la fierté nègre à Paris — qui commence en 1921 avec Batouala, véritable roman nègre de

SENEGAL

Amadou Mahtar Mbow, ancien directeur de l'UNESCO, n'est plus

Figure éminente de l'éducation et de la diplomatie internationale, le Sénégalais Amadou Mahtar Mbow, ancien Directeur général de l'UNESCO, est décédé le mardi 24 septembre 2024 à l'âge de 103 ans. Son décès marque la fin d'une ère pour l'un des plus grands intellectuels et diplomates africains du XX^e siècle.



Amadou Mahtar Mbow

Tout au long de sa vie, il s'est distingué par son engagement pour l'autodétermination des peuples africains et la promotion de l'éducation à l'échelle mondiale. Il a laissé une empreinte durable sur l'éducation et la coopération culturelle internationale.

Suite à l'annonce de sa disparition, les hommages n'ont pas tardé à affluer. "Amadou Mahtar Mbow a été le serviteur toute sa vie. Il fait partie de ceux et celles qui ont mené une vie utile pour le genre humain. À 103 ans, il peut reposer en paix", a confié un observateur. Certains connaisseurs de l'actualité internationale ne sont pas restés avares de mots. Ils ont exprimé leurs émotions suite à la disparition de ce brillant intellectuel, qui a mené une vie utile pour le genre humain. "Avec son décès, le Sénégal perd un grand fils", ont-ils reconnu.

Bassirou Diomaye Faye, le Président sénégalais, a souligné que c'est avec une «profonde émotion que j'ai appris la disparition du Professeur Amadou Mahtar. C'est un des patriarches de la Nation sénégalaise qui s'est éteint, en laissant un héritage inestimable, marqué par son combat pour une justice éducative et culturelle mondiale. Que sa sagesse et son engagement continuent d'inspirer l'Afrique et le monde. Paix à son âme».

Amadou Mahtar Mbow a notamment marqué les esprits par son action à la tête de l'UNESCO, où il a occupé le poste de Directeur général de 1974 à 1987. Durant son mandat, il a promu l'accès universel à l'éducation, la protection du patrimoine culturel mondial, et a milité pour un meilleur équilibre des flux d'information entre le Nord et le Sud dans le cadre du Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC).

Homme de principes et de conviction, Mbow a toujours œuvré pour un monde plus équitable, et sa contribution exceptionnelle continuera d'inspirer les générations à venir. Pour le Sénégal et l'Afrique, sa disparition est une grande perte.

Alain P. MASSAMBA

Rentrée littéraire du Congo (RELICO)

Plus d'une vingtaine d'écrivains ont pris part à la septième édition, du 19 au 21 septembre. L'événement a rassemblé des écrivains de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Kinshasa (République Démocratique du Congo), sous le thème: "Ouvrir un livre, le lire est un droit". Certains écrivains sont venus avec leur première publication à cette fête littéraire. Ils ont eu l'occasion de se faire connaître et de faire connaître leurs ouvrages.

René Maran (éd. Albin Michel, Prix Goncourt 1921), — et qui s'illustre poétiquement avec le mouvement de la Négritude des années 1940-1960 (dont le manifeste est «l'anthologie nègre» de Léopold Sédar Senghor, éd. PUF, 1948), que nenni, aucune référence à ses grands sportifs noirs qui ont contribué à faire avancer la lutte pour la dignité de l'Homme noir et de sa culture.

***Vous voulez dire que le sport n'a pas été pris en considération par ces écrivains, artistes et intellectuels noirs émérites qui se sont inscrits dans un mouvement de réhabilitation du Noir et de sa culture ?**

****Ces auteurs se sont inscrits à l'époque coloniale dans un puissant mouvement dynamique de**

lutte pour la réappropriation de la personnalité africaine, et ce jusqu'à l'indépendance de l'Afrique. Ce fut très courageux et fort honorable de leur part. Cependant, ils ont fait l'impasse sur la thématique de l'importance majeure des premiers sportifs noirs de haut niveau dans la lutte pour la réhabilitation du Noir. Henri Moucle apparaît donc 64 ans après comme un redresseur de torts. Au niveau des scientifiques, on notera qu'il n'existe aucune histoire mondiale sur le sport afro. Aucun universitaire n'a encore fait une monographie valable du sport dans tel ou tel pays africain, en prenant en considération le sport depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours.

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

CRISE A LA FECOFOOT

Que faut-il attendre de la mission conjointe FIFA/CAF à Brazzaville?

Une mission conjointe de la FIFA et de la CAF séjourne à Brazzaville où elle participera, le samedi 5 octobre 2024, à l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT). Celle-ci a été convoquée par le président du Comité exécutif (COMEX), Jean-Guy Blaise Mayolas. Mais que faut-il réellement espérer de cette mission dans le contexte actuel?

Le monde sportif congolais est désormais tourné vers la mission conjointe FIFA/CAF avec pour objectif non seulement de donner de la crédibilité à l'assemblée générale extraordinaire annoncée le 27 septembre par le Comité exécutif (Comex), au terme d'une réunion extraordinaire à son siège, mais surtout de s'enquérir de la situation de «cacophonie» créée par certains acteurs du football. Ces derniers, ayant superbement ignoré la correspondance de la FIFA (alors qu'ils aspirent à diriger une association membre de l'instance faîtière mondiale) qui leur demandait de surseoir à l'organisa-



Le Comité exécutif, unique interlocuteur légitime

tion de leur «assemblée générale extraordinaire», croient avoir démis le Comité exécutif considéré par la FIFA/CAF comme seul et unique interlocuteur légitime; ils ont mis en place une «Commission ad hoc» censée jouer le rôle du comité exécutif de la FECOFOOT. L'on se pose plusieurs questions quant au dénouement de cette crise qui a, disent nombre de férus de football, «porté un coup d'arrêt à la discipline au Congo».

Des personnes à rencontrer

La mission a sans nul doute prévu de rencontrer des personnalités impliquées dans le football au

Congo. Du ministre en charge des sports, passant par le Comité exécutif, les membres de la commission d'éthique ceux qu'on peut appeler les «dissidents», etc., et autres personnes ressources. Ils passeront tous devant la délégation afin de dire, chacun en ce qui le concerne, sa position et son implication dans la situation actuelle du football congolais.

A propos particulièrement des «dissidents», ils auront l'opportunité d'apporter des éclaircissements sur leurs dénonciations. Toute absence de preuve ou toute confusion pourraient les discréditer et la conclusion sera tirée comme une simple cabale de leur part

et «leur commanditaire» accusé de privilégier la mésentente, pour contrôler la FECOFOOT. Reste à savoir si cette mission de la FIFA/CAF saura ramener la stabilité dans cette famille du football congolais? Il n'est plus un secret pour personne que tout ce qui se passe actuellement au sein du football national aurait pu être évité si les intérêts égoïstes et personnels avaient été mis de côté au profit de ce football qui, pourtant, se porte mal au regard des résultats décevants enregistrés ces dernières années. L'hypocrisie et la jalousie sont les principaux détonateurs de cette crise qui n'a pu trouver de solution, et c'est une mission de la FIFA/CAF qui vient en discuter avec les mêmes acteurs. Elle aura à entendre assez de choses à divers niveaux, mais c'est aux Congolais de sauver leur discipline. Dans ce genre de situation où semble s'être mêlé le «politique», la FIFA ne badine pas. «Qui s'y frotte, s'y pique!», dirait l'autre.

Guy-Saturnin
MAHOUNGOU

FOOTBALL

L'Académie Alima reçoit sa première promo

Lancée au début de cette année, l'Académie Alima a ouvert ses portes le 1^{er} octobre à Oyo, où la première vague des pensionnaires, quarante-cinq enfants, est arrivée le dimanche 29 septembre en provenance de Brazzaville.



Le ministre s'entretenant avec la première promotion en présence de leurs parents

Avant leur départ, ces jeunes ont été entretenus par le ministre en charge des sports, Hugues Ngouélondélé, pour les ultimes conseils et consignes. Le patron du sport congolais, très impliqué dans ce projet, a eu les mots pour les encourager et les motiver. Il leur a demandé de se consacrer uniquement au football et à l'école. «Vous êtes l'avenir du football congolais. Vous devez être disciplinés et assidus», a déclaré Hugues Ngouélondélé.

Un moment très émouvant pour les parents venus accompagner leur progéniture en partance pour Oyo où ils vont suivre leur formation sportive et éducative.

Ce départ pour Oyo où se trouve le siège de l'Académie vient ainsi boucler le processus qui paraissait comme une simple vue de l'esprit, quand les promoteurs et partenaires de ce projet avaient annoncé sa mise en place.

Le projet de lancement de l'Académie Alima est sorti des cartons depuis plusieurs mois. Sous la houlette de l'ancien international et ancien champion du monde français Blaise Matuidi. Avec un concept: former des footballeurs de haut niveau, mais aussi des hommes au sein d'une même structure qui leur assure un suivi footballistique et scolaire.

G.-S.M.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,

Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95

BP: 14771

E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /moussysyljea@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au capital social de 10 000 000 F.CFA

Siège: Brazzaville, Centre – Ville (Poto –Poto),

1er étage Immeuble City Center

RCCM N°: CG-BZV-01-2022-B14-00015

RADIATION

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du **14 Mai 2024** à Brazzaville de la Société Anonyme «**MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED**», et reçu en dépôt par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU à la date du 17 Juillet 2024, dûment enregistré à Brazzaville à la même date, aux Domaines et Timbres de Poto-poto, sous Folio **126/16**, n°**3534**, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conclu de la Radiation de la Société à la suite des résolutions suivantes approuvées:

A. Approbation de la liquidation amiable exposée par les liquidateurs: la société le cabinet **CMJ & PARTNERS**, société d'expertise fiscale agréée **CEMAC n°029**, représentée par Monsieur **MA-KOUBA**

MOUYAMA Julio Chancel, liquidateur amiable, demeurant à Pointe-Noire, Immeuble 2MP 1^{er} étage, Avenue Marien Ngouabi, Rond-point Ex Bata et Monsieur **MAKOUBA MOUYAMA Julio Chancel**, Avocat d'affaires et expert fiscal agréé **CEMAC n° CF 276**;

B. Approbations des comptes de liquidation;

C. Clôture définitive des opérations de liquidation de la société **MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED**;

D. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Cette Radiation a été procédée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville à la date du **18 Juillet 2024** sous le numéro de formalité **CG-BZV-01-2024-R-00738**, suite à la Dissolution anticipée décidée en date du 11 Janvier 2024 réalisée sous le numéro de dépôt **CG-BZV01-2024-D-00139** publiée à la Semaine Africaine le 26 Avril 2024.

Le Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour la Radiation de la société, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,

Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95

BP: 14771

E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /moussysyljea@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL SOCIAL DE: 10.000.000 F.CFA

SIEGE: BRAZZAVILLE, CENTRE – VILLE (POTO-POTO),

1ER ETAGE IMMEUBLE CITY CENTER

RCCM N°: CG-BZV-01-2022-B14-00016

RADIATION

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du **14 Mai 2024** à Brazzaville de la Société Anonyme «**NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED**», et reçu en dépôt par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU à la date du 17 Juillet 2024, dûment enregistré à Brazzaville à la même date, aux Domaines et Timbres de Poto-poto, sous Folio **126/14**, n°**3532**, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conclu de la Radiation de la Société, à la suite des résolutions suivantes approuvées:

A. Approbation de la liquidation amiable exposée par les liquidateurs: la société le cabinet **CMJ & PARTNERS**, société d'expertise fiscale agréée **CEMAC n°029**, représentée par Monsieur **MA-KOUBA**

MOUYAMA Julio Chancel, liquidateur amiable, demeurant à Pointe-Noire, Immeuble 2MP 1^{er} étage, Avenue Marien Ngouabi, Rond-point Ex Bata et Monsieur **MAKOUBA MOUYAMA Julio Chancel**, Avocat d'affaires et expert fiscal agréé **CEMAC n° CF 276**;

B. Approbations des comptes de liquidation;

C. Clôture définitive des opérations de liquidation de la société **NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED**;

D. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Cette Radiation a été procédée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville à la date du **18 Juillet 2024** sous le numéro de formalité **CG-BZV-01-2024-R-00737**, suite à la Dissolution anticipée décidée en date du 11 Janvier 2024 réalisée sous le numéro de dépôt **CG-BZV01-2024-D-00137** publiée à la Semaine Africaine le 26 Avril 2024.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour la Radiation de la société, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inscription des entreprises sur le site de l'Agence Congolaise Pour l'Emploi

www.acpe.cg

Brazzaville, le 17 septembre 2024

L'**Agence Congolaise Pour l'Emploi** (ACPE) informe l'ensemble des entreprises (société et établissement) opérant en République du Congo du lancement de sa nouvelle plateforme numérique. Cette initiative a pour objectif de rendre plus accessible et plus efficace l'offre de services de l'ACPE, tant pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi.

À cet effet, l'ACPE invite toutes les entreprises à participer à la grande campagne d'inscription des entreprises qu'elle organise, du 23 septembre au 23 octobre 2024.

Pour ce faire, les entreprises sont priées de remplir le formulaire disponible sur le lien : www.acpe.cg puis en cliquant sur le bouton « **Inscription** » et choisir « **Entreprise** » ou auprès de votre agence de proximité.

Votre inscription à la plateforme ACPE vous permettra de bénéficier des avantages suivants :

1. **Accès à une base de données fiable de demandeurs d'emploi**, facilitant ainsi la réponse aux besoins de recrutement ;
2. **Diffusion rapide des offres d'emploi et gestion complète du processus de recrutement**, jusqu'à la signature des contrats ;
3. **Accompagnement personnalisé par nos conseillers spécialisés en relations entreprises**, pour faciliter toutes les démarches liées au recrutement ;
4. **Enregistrement et signature à distance ou en agence des contrats**, que ce soit pour des subalternes, cadres nationaux ou étrangers ;
5. **Demande d'autorisations temporaire et provisoire d'emploi à distance ou en agence.**

En s'inscrivant, les entreprises contribuent activement à l'amélioration du marché de l'emploi en République du Congo, tout en se conformant aux obligations légales en vigueur.

Pour toute assistance ou demande de clarification, l'ACPE reste à la disposition des entreprises tout au long de cette démarche.

✉ contact@acpe.cg ☎ +242 05 204 00 00

📍 Av, Edith Lucie Bongo Ondimba
Zone industrielle M'pila - Brazzaville

🌐 www.acpe.cg | [in](#) [f](#) [X](#) [@](#)